



Année académique **2022-2023**

# La culture et le développement économique de la ville post-industrielle

*L'axe stratégique Guillemins-Boverie-Médiacité à Liège*

**Loïc Perrin**

**Promoteur** : M. Geoffrey Grandjean

**Lecteurs** : M. Antonios Vlassis et Mme Sophie Hanson

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences politiques,  
orientation générale, à finalité spécialisée en Politiques européennes | Université de Liège

## Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à remercier les trois membres de mon jury — Mme Hanson, M. Grandjean et M. Vlassis — qui ont pris le temps de répondre à mes interrogations, et m'ont guidé dans la rédaction de ce travail. Je remercie tout particulièrement le Professeur Grandjean pour sa disponibilité, sa patience, sa bienveillance et ses conseils avisés. Mes remerciements vont également à celles et ceux qui ont accepté de consacrer un peu de leur temps pour répondre à mes questions dans le cadre d'entretiens. Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont relu attentivement ce travail : leurs remarques et suggestions m'ont été d'une grande utilité.

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie</b>	<b>3</b>
2.1. Design de recherche	3
2.2. Choix des acteurs	5
<b>3. Contexte général</b>	<b>7</b>
3.1. De l'émergence des politiques urbaines à la crise du fordisme	7
3.2. L'évolution de l'intervention publique locale : le néolibéralisme urbain	9
3.3. L'évolution du mode de production : le capitalisme cognitif-culturel	10
<b>4. Cadrage théorique et conceptuel</b>	<b>13</b>
4.1. Définir la culture	13
4.2. Les <i>locational policies</i> et la culture	14
4.2.1. Approche par la consommation	14
4.2.2. Approche par la production	17
<b>5. Genèse et consolidation de l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité</b>	<b>21</b>
5.1. Résider, exposer, industrialiser : la division « spatiale et fonctionnelle » préalable	21
5.2. Généalogie d'une « pensée en axe »	24
5.3. La concrétisation des ambitions métropolitaines	29
<b>6. Le développement culturel et créatif au sein de l'axe urbain</b>	<b>35</b>
6.1. Les expositions temporaires de grande envergure	36
6.2. L'esthétique de l'espace	40
6.3. La Design Station of Wallonia	48
6.4. Conclusion intermédiaire	52
<b>7. Approche transversale</b>	<b>53</b>
7.1. Révision du cadrage théorique	53
7.2. Panorama des risques et conséquences	57
<b>8. Conclusion</b>	<b>60</b>
<b>9. Bibliographie</b>	<b>62</b>
9.1. Articles de revue	62
9.2. Ouvrages	64
9.3. Ouvrages collectifs	66
9.4. Contributions à un ouvrage collectif	66
9.5. Communications dans un congrès ou colloque	67
9.6. Législation	67
9.7. Jurisprudence	68
9.8. Entretiens	68
9.9. Thèses de doctorat	69
9.10. Sites web	69
9.11. Autres sources de littérature grise	71
<b>10. Annexes</b>	<b>74</b>
10.1. Industrialisation et désindustrialisation en région liégeoise	74
10.2. Documents	75
10.2.1. Discours de Daniel Bacquelaire au GRE-Liège	75
10.2.2. Programmation FEDER 2007-2013 « Culture à Liège »	75
10.2.3. Comptes et occupants de la Design Station of Wallonia	76
10.2.4. Flyer « Le nouvel axe urbain Guillemins-Médiacité »	77
10.2.5. Grille tarifaire des missions de conseil et de formation du musée du Louvre	77

10.3.	Guide d'entretien.....	78
10.4.	Retranscriptions des entretiens.....	81
10.4.1.	Entretien avec AA .....	82
10.4.2.	Entretien avec Adèle Kurz.....	91
10.4.3.	Entretien avec Alain Mager.....	116
10.4.4.	Entretien avec BB et CC.....	139
10.4.5.	Entretien avec Bernadette Marcourt .....	163
10.4.6.	Entretien avec Christine Defraigne.....	181
10.4.7.	Entretien avec Clio Brzakala .....	184
10.4.8.	Entretien avec DD .....	212
10.4.9.	Entretien avec EE .....	233
10.4.10.	Entretien avec Elena Chane-Alune.....	244
10.4.11.	Entretien avec Éric le Coguiec .....	260
10.4.12.	Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne.....	263
10.4.13.	Entretien avec Jean-Pierre Hupkens .....	279
10.4.14.	Entretien avec Marcus Wunderle .....	297
10.4.15.	Entretien avec Simon Debersaques .....	330
10.4.16.	Entretien avec Thierry Denuit .....	350



## 1. Introduction

Les secteurs de la culture et de l'économie ont longtemps été considérés « comme deux phénomènes plus ou moins séparés sinon contraires »<sup>1</sup>. Cette scission se reflétait dans le champ d'études des politiques urbaines, notamment par le biais de la « distinction fondamentale » qui était faite « entre deux types de centres urbains, à savoir la ville de l'industrie (comme Manchester) et la ville de l'art (comme Florence) »<sup>2</sup>. Toutefois, dès les années 1980, nombreuses sont les villes d'Europe occidentale qui, en pleine période de désindustrialisation, vont prendre conscience du potentiel que peut constituer la culture en matière de redéveloppement économique<sup>3</sup>. Glasgow, avec l'inauguration de la Collection Burrell en 1983, la réalisation du centre d'exposition « SEC Centre » en 1985, et l'obtention du statut de capitale européenne de la culture en 1990 est une des premières villes à avoir fait des activités culturelles le pilier de sa reconversion post-industrielle<sup>4</sup>. C'est toutefois dans la foulée de l'ouverture du musée Guggenheim à Bilbao — inauguré en 1997 sur d'anciennes friches d'aciéries — que les villes européennes vont s'atteler à la réalisation de projets culturels d'envergure, appelés à jouer le rôle d'« avantages différenciatifs »<sup>5</sup> dans un contexte de compétition interurbaine mondialisée. Nous citerons notamment l'Imperial War Museum North à Manchester, le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, ou encore le Louvre-Lens. D'autres villes ont quant à elles misé sur le développement de branches d'activités qui utilisent la culture comme une ressource créatrice de valeur marchande au sein même du processus de production : les industries et activités créatives, telles que le design, la mode et l'architecture. C'est notamment le cas de la ville française de Saint-Étienne, qui a inauguré en 2009 la Cité du design.

Liège, ville wallonne qui a dû faire face à la fermeture progressive de ses industries charbonnières et sidérurgiques, a également fait de la culture un facteur de redéploiement de son tissu économique<sup>6</sup>. À cette fin, une zone fait tout particulièrement l'objet d'une concentration de l'attention publique : l'axe urbain Guillemins-Boverie-Médiacité. Ce

---

<sup>1</sup> Allen John Scott, Frédéric Leriche, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique*, vol. 34, n° 3, 2005, p. 207

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>3</sup> John Montgomery, « Cultural quarters as mechanisms for urban regeneration. Part 2: a review of four cultural quarters in the UK, Ireland and Australia », *Planning Practice & Research*, vol. 19, n° 1, 2004, p. 3.

<sup>4</sup> Beatriz Garcia, « Cultural Policy and Urban Regeneration in Western European Cities: Lessons from Experience, Prospects for the Future », *Local Economy*, vol. 19, n° 4, 2004.

<sup>5</sup> Steven Coissard, Bernard Pecqueur, « Des avantages comparatifs aux avantages différenciatifs, une approche par le territoire », in *18<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF*, Grenoble et Chambéry, 11-13 juillet 2007, p. 2.

<sup>6</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023.

territoire, situé dans le prolongement de la nouvelle gare des Guillemins inaugurée en 2009, présente une multitude d'infrastructures culturelles et créatives : un centre du design (la Design Station of Wallonia), des espaces d'exposition temporaire (le musée de la Boverie et Europa Expo), des édifices signés de la main d'architectes de renom (tels que Santiago Calatrava, Rudy Ricciotti et Ron Arad), des espaces d'intérieur décorés par des artistes ainsi que des installations d'art public (dont notamment une œuvre *in situ* de Daniel Buren). À travers le présent travail, il s'agit de répondre à la question de recherche suivante : « Comment la culture est-elle intégrée dans la stratégie de développement économique de l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité à Liège ? » Précisons bien que nous nous intéressons spécifiquement à cette zone territoriale, et que notre objectif n'est en aucun cas de tirer des conclusions générales quant à l'ensemble de l'action culturelle en région liégeoise.

Après avoir exposé notre méthodologie (chapitre 2), nous mettons en évidence les transformations des politiques urbaines dans un contexte marqué par l'avènement du néolibéralisme urbain et du capitalisme cognitif-culturel (chapitre 3). Se développent en effet de nouvelles politiques locales, dénommées *locational policies*. Ces dernières font notamment usage de la culture, selon une double approche dite « par la production » et « par la consommation » (chapitre 4). Cette approche duale constitue le cœur de notre cadrage théorique. Ensuite, afin d'apporter des éléments de réponse à notre question de recherche, nous menons une réflexion analytique en trois temps. *Primo*, nous présentons notre périmètre d'étude, l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité, tout en mettant en évidence le caractère stratégique de ce territoire dans l'optique de relancer l'économie liégeoise (chapitre 5). *Secundo*, nous analysons la place occupée par les différentes infrastructures culturelles et créatives au sein de la stratégie de redéveloppement économique de l'axe (chapitre 6). *Tertio*, nous clôturons notre analyse par une approche transversale, subdivisée en deux sections (chapitre 7). D'une part, dans une optique réflexive, nous proposons quelques modifications au cadre théorique que nous avons constitué *in abstracto*, afin de mettre en évidence de nouvelles dimensions que nous avons identifiées au cours de notre recherche empirique, et qui contribuent à répondre à notre problématique de recherche. D'autre part, nous abordons les différents risques et conséquences de ce modèle de développement urbain où culture et économie sont intrinsèquement liées.

## 2. Méthodologie

Ce chapitre est divisé en deux sections. Dans un premier temps, nous explicitons les choix posés dans la construction de notre design de recherche (section 2.1.). Ensuite, nous présentons les acteurs qui ont été interrogés durant la phase empirique de collecte de données (section 2.2.).

### 2.1. Design de recherche

Notre approche est abductive. L'abduction est un « processus de compréhension qui mène à la connaissance » en associant étroitement déduction et induction<sup>7</sup>. Il ne s'agit donc pas simplement de valider (ou d'invalider) des prémisses et hypothèses préétablies : une place de choix a été accordée à la sérendipité durant les phases de récolte et d'analyse des données, ce qui nous a d'ailleurs conduits à étoffer notre cadrage théorique initial à l'issue de notre recherche (cf. chapitre 7).

En ce qui concerne la collecte des données, nous avons mobilisé une panoplie de méthodes de nature qualitative. Tout d'abord, une revue de littérature a été réalisée : elle nous a permis de rédiger un chapitre « Contexte général », qui situe notre recherche dans la continuité des travaux scientifiques déjà publiés. C'est également grâce à des lectures que nous avons construit notre cadre théorique. Notre perspective interdisciplinaire nous a conduit à lire non seulement des écrits relevant de science politique *stricto sensu*, mais également des ouvrages et articles rédigés par des géographes, des économistes, des historiens de l'art et des urbanistes. Ensuite, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs, dénommés également entretiens semi-dirigés<sup>8</sup>. Cette méthode rend possible l'exploration des systèmes de valeurs et des représentations sociales des acteurs en présence<sup>9</sup>. De plus, ce type d'entretiens laisse « le champ ouvert à d'autres réponses que celles que le chercheur aurait pu explicitement prévoir dans son modèle d'analyse »<sup>10</sup>, ce qui s'inscrit en cohérence avec notre approche abductive. Dix-sept personnes ont été interrogées, à travers quatre entretiens exploratoires et

---

<sup>7</sup> Sylvie Catellin, « L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire », *Hermès, La Revue*, vol. 39, n° 2, 2004, p. 184.

<sup>8</sup> Geneviève Imbert, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 102, n° 3, 2010, pp. 23-34.

<sup>9</sup> Gilles Pinson, Valérie Sala Pala, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, 2007, pp. 555-597.

<sup>10</sup> Jacques Marquet, Raymond Quivy, Luc Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5<sup>e</sup> édition, Malakoff, Dunod, 2017, p. 232.

douze entretiens à titre principal (cf. section 2.2). C'est le principe de saturation<sup>11</sup> qui nous a permis de déterminer le moment où la réalisation d'un entretien supplémentaire serait superfétatoire. En plus de ces entretiens semi-directifs, nous avons participé à toute une série d'activités de terrain :

- Un événement organisé par le GRE-Liège sur la thématique de la relance économique en région liégeoise ;
- La soirée d'inauguration du Silversquare Guillemins ;
- Une conférence de l'historien de l'art Jean-Hubert Martin sur l'œuvre de Daniel Buren ;
- Une matinée d'observation avec le *site manager* de la gare des Guillemins ;
- Une visite du chantier de l'exposition Extra Muros organisée par Europa Expo dans la gare des Guillemins.

Même si les discussions n'ont pas été enregistrées et retranscrites, ces activités nous ont permis de rencontrer des acteurs de terrain, et de visiter des lieux qui sont au cœur même de notre analyse. Enfin, de nombreuses sources de littérature grise relatives à notre périmètre d'étude ont été analysées : la presse — et en particulier les archives des journaux *Le Soir* et *La Libre Belgique* —, des documents administratifs (tels que les comptes de Wallonie Design, les statuts juridiques du musée de la Boverie, et les statistiques de fréquentation d'Europa Expo et du musée de la Boverie), ainsi que de nombreux prospectus à destination touristique (qui nous ont été fournis par la Maison du Tourisme du Pays de Liège). Ces nombreuses sources ont toutes été résumées sous la forme de fiches de lecture.

Quant au traitement de ces données récoltées, nous avons effectué une analyse thématique, telle qu'évoquée par Braun et Clarke<sup>12</sup>. Les entretiens et les fiches de lecture ont tous été codés avec les mêmes tags. Dans un second temps, ces derniers ont été combinés pour former des thèmes. Cette méthode d'analyse permet de mobiliser transversalement le contenu des données collectées empiriquement. Précisons que nous avons fait usage du logiciel « Corpus »<sup>13</sup>, développé par l'Université de Liège, pour réaliser cette analyse thématique.

---

<sup>11</sup> Le **principe de saturation** signifie « qu'à partir d'un certain nombre d'informations [...], la probabilité de recueillir une information originale et, par-là, la chance d'observer un nouveau modèle de sens, cette probabilité devient extrêmement faible ».

Luc Albarello, *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*, Bruxelles, de Boeck, 2011, p. 51.

<sup>12</sup> Virginia Braun, Victoria Clarke, « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative research in psychology*, vol. 3, n° 2, 2006, pp. 77-101.

<sup>13</sup> Université de Liège, « Corpus », *Site web de Corpus*, 2023, disponible sur : <https://corpus.lltl.be/> (consulté le 5 mai 2023).

Afin de rendre la présente recherche accessible, et d'en faciliter la compréhension pour le lecteur non liégeois, différents visuels ont été intégrés dans le corps du texte. Nous avons pris des photos, et réalisé différentes cartes et lignes du temps (grâce aux logiciels et sites web Microsoft Visio, Canva, WalOnMap et GIMP). Quant à la caricature figurant dans le chapitre 7, elle nous a été transmise gracieusement par Pierre Kroll, qui nous a également délivré une autorisation de diffusion.

## 2.2. Choix des acteurs

Nous avons mené quatre entretiens exploratoires. À travers ces échanges, notre objectif était de découvrir les relations qui existent entre culture et développement territorial, mais aussi de cerner les grands enjeux politiques et culturels qui caractérisent l'axe urbain Liège-Boverie-Médiacité. Ces rencontres nous ont également aidés à structurer notre cadre théorique. Nous avons volontairement interrogé des spécialistes issus de secteurs très différents, et qui dès lors, étaient susceptibles d'offrir des perspectives multiples sur la thématique étudiée :

- Simon Debersaques, géographe qui a réalisé une thèse de doctorat sur l'« analyse des tensions entre équipements culturels hybrides et quartiers populaires en voie de gentrification »<sup>14</sup>, interrogé le 21 octobre 2022 ;
- Marcus Wunderle, historien, chercheur au CRISP et spécialiste de l'économie de la culture, interrogé le 24 octobre 2022 ;
- AA, urbaniste diplômé de l'ULiège et agent immobilier actif dans le quartier des Guillemins, interrogé le 23 septembre 2022 ;
- Éric le Coguiec, Vice-doyen à la recherche de la Faculté d'Architecture de l'ULiège, spécialiste des relations entre politique et architecture, interrogé, le 24 mars 2023.

Douze entretiens (dont un avec deux intervenants) ont ensuite été réalisés. Nous distinguons deux types d'acteurs. D'une part, nous avons interrogé les acteurs institutionnels qui disposent d'une vision transversale sur le développement culturel de l'axe urbain. D'autre part, des acteurs qui sont directement liés à une institution culturelle ou créative spécifique, en tant que gestionnaire, opérateur ou initiateur du projet, ont été rencontrés.

---

<sup>14</sup> Simon Debersaques, « *Et en plus, on travaille avec le quartier* » : *Analyse des tensions entre équipements culturels hybrides et quartiers populaires en voie de gentrification*, thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2020.

- Acteurs institutionnels « transversaux » :
  - Jean-Pierre Hupkens, échevin de la Culture de la Ville de Liège de 2006 à 2022, et actuel échevin du Tourisme, interrogé le 24 février 2023 ;
  - Elena Chane-Alune, conseillère communale « Vert Ardent », en charge du suivi des questions liées à la culture, interrogée le 8 mars 2023 ;
  - Christine Defraigne, première échevine de la Ville de Liège en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine, interrogée le 14 mars 2023 ;
  - Jean-Christophe Peterkenne, directeur général Stratégie et Développement de la Ville de Liège de 2013 à 2020, ancien CEO de la coopérative « Liège Expo 2017 », et actuel directeur général du GRE-Liège, interrogé le 3 avril 2023 ;
  - BB et CC, fonctionnaires communales de l'administration de la Culture et du musée de la Boverie, interrogés le 3 avril 2023 ;
- Gestionnaires et opérateurs d'infrastructures culturelles et créatives :
  - Alain Mager, administrateur délégué de la société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (SCRL-FS) Europa Expo et de l'association sans but lucratif (ASBL) Collections&Patrimoines, interrogé le 22 février 2023 ;
  - Clio Brzakala, directrice de l'ASBL Wallonie Design, interrogée le 25 mars 2023 ;
  - Bernadette Marcourt, ex-conseillère à la SPI, qui eut la charge du projet de la Design Station of Wallonia, interrogée le 13 mars 2023 ;
  - Adèle Kurz, coordinatrice de Job'In Design, interrogée le 29 mars 2023 ;
  - DD, architecte au sein du groupe Uhoda, interrogé le 29 mars 2023 ;
  - EE, *account manager* à la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), qui a œuvré à la signature des contrats de concession commerciale avec Europa Expo et le groupe Uhoda au sein de la gare, interrogé le 6 mars 2023 ;
  - Thierry Denuit, *head of Train World & Heritage* à la SNCB, responsable du dossier concernant la réalisation de l'œuvre de Daniel Buren sur la toiture de la gare des Guillemins, interrogé le 27 mars 2023.

Nous avons obtenu les autorisations d'enregistrement pour la totalité des entretiens. Nous avons toutefois fait le choix d'anonymiser les interviews avec des acteurs qui sont sujets à des liens hiérarchiques au sein de leur organisation. Les retranscriptions des entretiens figurent dans les annexes.

### 3. Contexte général

Dans un premier temps, nous présentons synthétiquement l'émergence des politiques urbaines (section 3.1.). Est ensuite abordée la transformation qu'elles ont subie face à l'avènement d'un nouveau paradigme d'action publique, le néolibéralisme urbain (section 3.2.), qui doit être mis en parallèle avec le développement d'un nouveau mode de production, le capitalisme cognitif-culturel (section 3.3.).

#### 3.1. De l'émergence des politiques urbaines à la crise du fordisme

Comme le note Patrick le Gallès, les politiques urbaines sont des politiques publiques cherchant à « transformer certains types de territoires » : les « mondes urbains »<sup>15</sup>. Ces derniers peuvent être étudiés et analysés selon différentes échelles urbaines, telles que le quartier, la ville, l'agglomération, ou encore la métropole<sup>16</sup>.

Selon Pinson, ces politiques urbaines se sont développées et consolidées dans le contexte de la mise en place d'un « régime d'accumulation fordiste », s'imposant en Amérique du Nord avant la Seconde Guerre mondiale, et après celle-ci, en Europe de l'Ouest<sup>17</sup>. Mais que recouvre ce concept de « régime d'accumulation fordiste » ? Cette notion, mobilisée par les membres de l'École de la régulation (et en particulier, Roger Boyer et Michel Aglietta) peut être analysée sous deux dimensions : le mode de production et le mode de régulation<sup>18</sup>. Le premier est notamment fondé sur la massification et la standardisation de la production (autrement dit, la production en grande quantité de biens standardisés)<sup>19</sup>. Génard<sup>20</sup> évoque également la rationalisation du processus productif induite par le taylorisme<sup>21</sup>. Le second renvoie, en Europe occidentale, aux dispositifs de négociations salariales, mais aussi, de manière plus générale, aux politiques d'équipements et aux dispositifs de redistribution organisés par l'État « permettant de verser un salaire social aux citoyens » : les dépenses en matière de santé, de

---

<sup>15</sup> Patrick Le Gallès, « Urbain (politiques urbaines) », in Roman Pasquier (éd.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 553.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Gilles Pinson, *La ville néolibérale*, Presses universitaires de France, 2020, p. 31.

<sup>18</sup> Robert Boyer, Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2010.

<sup>19</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 33.

<sup>20</sup> Jean-Louis Génard, « Les politiques culturelles de la Communauté française de Belgique : fondements, enjeux et défis. », in Diane Saint-Pierre et Claudine Audet (éd.), *Référence Tendances et défis des politiques culturelles — Cas nationaux en perspective*, Québec, Presses de l'Université Laval, Québec, 2010, p. 186.

<sup>21</sup> Dans son sens usuel, le **taylorisme** renvoie à une organisation de la production fondée sur un travail répétitif et parcellaire (« c'est-à-dire centré sur la reproduction d'une série d'opérations liées à des postes de travail individuels inscrits dans un processus productif cloisonné »).

Emmanuel Sulzer, « Les nouvelles figures de la rationalisation du travail : Présentation de l'ouvrage de Guillaume Duval — L'entreprise efficace à l'heure de Swatch et McDonald's », *Formation Emploi*, n° 66, 1999, p. 94.

transport ou d'éducation sont socialisées, « autrement dit prises en charge via des allocations ou la fourniture de services à des prix ayant peu à voir avec leur cout réel »<sup>22</sup>.

Au niveau urbain, pour décrire la déclinaison de ces politiques keynésiennes du mode de régulation, des géographes comme Neil Brenner<sup>23</sup> ou Ron Martin<sup>24</sup> vont proposer le concept de keynésianisme spatial, qui peut se définir comme l'ensemble des « politiques qui visent à socialiser la production de biens urbains jugés essentiels (logement et transports notamment) et à mieux répartir spatialement les dynamiques de la croissance économique »<sup>25</sup>. Le keynésianisme spatial repose sur le postulat qu'en l'absence de mécanismes correctifs, le marché conduit à « un développement et une urbanisation inégaux »<sup>26</sup>. Dans sa déclinaison européenne, l'accent est mis sur le rôle fondamental de la puissance publique, dans le cadre « de politiques d'aménagement du territoire volontaristes »<sup>27</sup>, comme la production massive de logements sociaux. La logique de l'action publique est celle du *comprehensive planning* : il s'agit de déployer une planification urbanistique qui « accorde la même attention à toutes les zones de la ville »<sup>28</sup> et qui vise à « promouvoir une répartition spatiale équilibrée des capacités socio-économiques<sup>29</sup> et des investissements en infrastructures sur l'ensemble du territoire national »<sup>30</sup>. Le keynésianisme spatial s'inscrit donc dans une logique de « décontextualisation » des interventions publiques « propres à l'État social », pour reprendre les mots de Génard<sup>31</sup>.

Cependant, les bases du « régime d'accumulation fordiste » s'effriteront progressivement à partir de la fin des années 1960, marquées par la montée du chômage et la fermeture (et la délocalisation) d'usines<sup>32</sup>. Bien évidemment, cette crise économique n'a pas impacté de façon uniforme toutes les régions d'Europe occidentale : les villes les plus touchées sont celles qui

---

<sup>22</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 33.

<sup>23</sup> Neil Brenner, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

<sup>24</sup> Ron Martin, « The New Economics and Politics of Regional Restructuring: The British Experience », in Louis Albrechts, Frank Moulaert (éd.), *Regional Policy at the Crossroads: European Perspective*, Londres, Jessica Kingsley Publishers, 1989, pp. 27-51.

<sup>25</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 34.

<sup>26</sup> Neil Brenner, *op. cit.*, p. 117.

<sup>27</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 37.

<sup>28</sup> *Ibid.* p. 67.

<sup>29</sup> À titre exemplatif, nous citerons la législation belge de 1976 relative aux **centres publics d'action sociale** (CPAS) : il est précisé à l'article 2 de cette loi que **chacun commune** du Royaume doit être desservie par un CPAS, ce qui relève d'une logique de *comprehensive planning*.

Loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, *Moniteur belge*, 5 août 1976.

<sup>30</sup> Neil Brenner, *op. cit.*, p. 134 [nous traduisons].

<sup>31</sup> Jean-Louis Génard, « Cultures urbaines et politiques culturelles », *SociologieS* [En ligne], 2014, disponible sur <https://journals.openedition.org/sociologies/4575> (consulté le 11 février 2022).

<sup>32</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 38.



« étaient spécialisées dans les secteurs les plus intenses en main d'œuvre et les plus exposés à la nouvelle concurrence des émergents », tels que la sidérurgie, le textile ou encore les industries extractives<sup>33</sup>. Parmi les « declining industrial cities and regions » d'Europe occidentale, Neil Brenner cite notamment les Midlands britanniques, la région allemande de la Ruhr, les régions françaises du Nord-Pas de Calais et de la Lorraine, et la Wallonie belge (dont la ville de Liège fait partie)<sup>34</sup>.

### 3.2. L'évolution de l'intervention publique locale : le néolibéralisme urbain

Dans ce contexte de crise, nous assistons à une métamorphose de l'intervention publique. Les politiques keynésiennes de l'État social vont être progressivement remises en cause par l'importance croissante des doctrines néolibérales. Le politologue Gilles Pinson les définit comme « l'ensemble des propositions intellectuelles et les orientations politiques qui visent à étendre les mécanismes de marché et l'éthique de la concurrence à un spectre toujours plus large d'activités sociales, cela en s'appuyant sur une forte intervention de l'État »<sup>35</sup>. Contrairement au discours ambiant qui envisage le néolibéralisme comme une dynamique de « désengagement » de l'État, cette définition met l'accent sur le rôle actif de la puissance publique dans la propagation des idées néolibérales, et dans la réalisation de politiques de privatisation, de dérégulation et de financiarisation de l'économie.

Il est toutefois important de rappeler que ce tournant néolibéral n'a pas procédé de façon similaire dans les différents pays d'Europe occidentale. Jacques Zeegers, qui dresse un bilan du gouvernement Martens V (1981-1985) met d'ailleurs en évidence la dimension graduelle et incrémentale du néolibéralisme « à la belge » : « La Belgique n'est pas un pays révolutionnaire. Point n'est donc besoin de proclamations grandiloquentes sur la nécessité de changer de société. [...] Ce que Reagan et Thatcher ont accompli triomphalement, la Belgique est capable de le faire mieux et plus discrètement. »<sup>36</sup>

Comment le néolibéralisme trouve-t-il application au sein des politiques urbaines ? Alors que le keynésianisme spatial dominait durant la période fordiste, les thèses néolibérales se déclinent à l'échelon local par l'émergence du paradigme du néolibéralisme urbain, irriguant progressivement l'action publique urbaine dès les années 1980. L'objectif premier des

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>34</sup> Neil Brenner, *op. cit.*, p. 185.

<sup>35</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 12.

<sup>36</sup> Jacques Zeegers, « Thatcher-Reagan, faut-il suivre leur exemple en Belgique ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 24, n° 6, 1985, p. 402.

politiques publiques locales n'est plus de pallier les défaillances du marché par le biais d'une planification urbaine keynésienne : l'action publique est désormais orientée vers l'offre plutôt que la demande<sup>37</sup>. En rupture avec le *comprehensive planning* du keynésianisme spatial se développent les *locational policies* du néolibéralisme urbain, pour reprendre l'expression de Neil Brenner<sup>38</sup>. Celles-ci visent « à renforcer la compétitivité économique » d'une localité ciblée « en identifiant, développant et exploitant les atouts spécifiques au lieu qui sont considérés comme étant les plus compétitifs »<sup>39</sup>. En effet, dans un contexte de crise économique, de désindustrialisation de l'Europe occidentale et d'essor de la mondialisation, les politiques urbaines n'ont pas vocation « à donner plus aux territoires accusant un retard de développement », mais à soutenir leur inscription dans une logique de compétition territoriale<sup>40</sup>.

Pour situer les villes sur une scène internationale en concurrence et attirer les flux du capitalisme globalisé, les *locational policies* du néolibéralisme urbain vont notamment faire appel à la culture. Pour comprendre l'importance de la dimension culturelle de la politique locale contemporaine, il convient d'abord d'évoquer de façon plus générale la place occupée par la culture au sein du nouveau mode de production qui se développe dès les années 1980 : le capitalisme cognitif-culturel.

### 3.3. L'évolution du mode de production : le capitalisme cognitif-culturel

Face à la remise en question du mode de production fordiste, le géographe américano-britannique Allen John Scott analyse l'émergence du capitalisme cognitif-culturel<sup>41</sup> dans les années 1980 et 1990<sup>42</sup>.

---

<sup>37</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, 2020.

<sup>38</sup> Neil Brenner, *op. cit.*, p. 16.

<sup>39</sup> David Kaufmann, Tobias Arnold, « Strategies of cities in globalised interurban competition: The locational policies framework », *Urban Studies*, vol. 55, n° 12, 2018, p. 2705 [nous traduisons].

<sup>40</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 93.

<sup>41</sup> Bien que la dénomination **post-fordisme** soit courante dans la littérature, nous avons toutefois fait le choix de privilégier l'emploi du concept de **capitalisme cognitif-culturel**. En effet, nous soutenons que contrairement au post-fordisme qui sur le plan étymologique se définit par ce qu'il n'est plus (« l'après-fordisme »), le capitalisme cognitif-culturel désigne de façon positive les transformations du régime d'accumulation.

<sup>42</sup> Allen John Scott, « Beyond the creative city: cognitive-cultural capitalism and the new urbanism », *Regional Studies*, vol. 48, n°4, 2014.

Parmi les caractéristiques majeures de cette nouvelle organisation de la production sont mises en évidence :

- La déstandardisation de la production de biens et services, qui est notamment marquée par l'essor de secteurs tels que les industries créatives, les hautes technologies et la finance<sup>43</sup> ;
- L'importance des attributs culturels, symboliques et territoriaux dans le processus de valorisation et de production des biens et services<sup>44</sup>.

Ces caractéristiques du capitalisme cognitif-culturel ont notamment été étudiées par Boltanski et Esquerre à travers leur analyse de la réorientation de la production des marchandises dans les pays d'Europe de l'Ouest, à partir du dernier quart du XXe siècle<sup>45</sup>. Les deux auteurs ont développé le concept d'économie de l'enrichissement (qui peut être rapproché de celui de capitalisme cognitif-culturel). Selon eux, les attributs esthétiques, culturels et symboliques des produits, mais également leur enracinement local et historique, leur confèrent des spécificités « aux effets monopolistiques », les mettant dès lors « à l'abri de la concurrence »<sup>46</sup>. De plus, alors que la massification et la standardisation de la production caractérisaient le fordisme, la production de quantité limitée<sup>47</sup> et le concept de rareté sont désormais au cœur de l'économie de l'enrichissement. À titre d'exemple peuvent être évoqués l'essor des industries du luxe et du design, le phénomène de « patrimonialisation provoquée » (l'implantation de nouvelles aménités urbaines et l'organisation d'événements de grande ampleur qui singularisent les paysages urbains), ou encore l'importance prise par le marché de l'art contemporain<sup>48</sup>.

Toutefois, les auteurs précisent bien que la société de consommation de masse du capitalisme industriel fordiste n'a pas pour autant été entièrement substituée par l'émergence du capitalisme cognitif-culturel. Il convient plutôt de parler d'une hybridation des modes productifs, avec d'un côté, la tendance à la délocalisation de la production des biens industriels vers les « pays à bas salaires », et de l'autre, principalement en Europe de l'Ouest, l'essor de

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Allen John Scott, « A World in Emergence: Notes towards a Resynthesis of Urban-Economic Geography for the 21st Century », *Urban Geography*, vol. 32, n° 6, 2013.

Allen John Scott, *op. cit.*, 2014.

<sup>45</sup> Luc Boltanski, Arnaud Esquerre, *Enrichissement. Une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, 2017.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>47</sup> Pour plus de détails, voir la distinction que Boltanski et Esquerre font dans leur ouvrage entre les différentes formes de mise en valeur des produits : la **forme standard** (qui caractérise le capitalisme industriel), la **forme tendance**, la **forme actif** et la **forme collection**.

<sup>48</sup> *Ibid.*

productions singularisées par leur association à une marque, un lieu et/ou des attributs cognitifs et culturels<sup>49</sup>.

Le tableau suivant reprend très synthétiquement les considérations que nous venons d'évoquer.

**Figure 1** : La transition de la période fordiste à la période cognitive-culturelle

	<b>Période fordiste</b>	<b>Période cognitive-culturelle</b>
<b>Organisation de la production</b>	Mode de production fordiste	Capitalisme cognitif-culturel
<b>Paradigme structurant les politiques urbaines</b>	Keynésianisme spatial	Néolibéralisme urbain
<b>Type d'action publique locale</b>	<i>Comprehensive planning</i>	<i>Locational policies</i>

L. Perrin, 2023.

En synthèse, la période fordiste se caractérisait principalement par une intervention publique locale de nature keynésianiste spatiale, mobilisant des outils de *comprehensive planning*, dont les finalités reposaient sur la mitigation des effets sociaux du capitalisme industriel fordiste. Toutefois, dans un contexte de crise économique, marqué notamment par de multiples délocalisations industrielles, l'intervention publique locale va être sujette à une réorientation majeure. Désormais, s'affirme le paradigme du néolibéralisme urbain, qui mobilise des *locational policies* dans l'optique de stimuler le dynamisme économique des territoires, et en particulier, celui des villes post-industrielles. Cette quête de régénération urbaine<sup>50</sup> par le biais des *locational policies* ne peut être analysée indépendamment de l'avènement d'un nouveau mode de production, le capitalisme cognitif-culturel, qui repose notamment sur la valorisation des actifs culturels.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>50</sup> La **régénération urbaine** est définie par Claire Colomb comme « un ensemble d'interventions économiques, physiques, environnementales, sociales et culturelles menées par les pouvoirs publics (en partenariat avec d'autres acteurs) pour s'attaquer aux diverses manifestations du déclin urbain dans une localité donnée ». Claire Colomb, « Culture in the city, culture for the city? The political construction of the trickle-down in cultural regeneration strategies in Roubaix, France », *European Cities and Capitals of Culture*, vol. 82, n° 1, 2011, p. 78.

#### 4. Cadrage théorique et conceptuel

Dans ce chapitre, notre cadre théorique et conceptuel est détaillé. Après avoir circonscrit le champ de ce que nous entendons par « culture » (section 4.1.), nous détaillons les deux types de *locational policies* qui présentent une dimension culturelle (section 4.2.).

##### 4.1. Définir la culture

Le concept de « culture » est bien évidemment polysémique. En sciences sociales, la première définition classique du terme, proposée en 1871 par l'anthropologue britannique Edward Tylor, est la suivante : il s'agit de « la totalité complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les lois, la morale, la coutume, et toute autre capacité ou habitude acquise par l'homme en tant que membre de la société »<sup>51</sup>. La culture est, dans cette conception englobante et anthropologique, définie en opposition au concept de nature<sup>52</sup>.

Toutefois, nous optons pour une délimitation plus stricte du champ culturel. Comme le soutient Françoise Benhamou dans son ouvrage intitulé *l'économie de la culture*, l'étude de la relation entre culture et économie se concentre généralement sur les secteurs artistiques au sens strict, mais également sur le patrimoine culturel, les musées et les industries culturelles (qui reprennent notamment les domaines de l'édition, du cinéma et de la musique)<sup>53</sup>. Afin de classer ces différents domaines culturels, nous avons fait le choix de mobiliser la typologie proposée par KEA European Affairs, dans une étude commandée par la Direction Éducation et Culture de la Commission européenne. Le secteur culturel est composé du secteur culturel non industriel, et du secteur culturel industriel (les industries culturelles)<sup>54</sup>. Le premier renvoie à la production de « biens et services [culturels] non reproductibles et qui sont “consommés” sur place (un concert, une foire d'art, une exposition) »<sup>55</sup>. Sont notamment repris les arts visuels, les arts vivants, les marchés des arts et antiquités, les arts de la scène et le patrimoine culturel (incluant notamment les musées)<sup>56</sup>. Le second secteur se réfère à « la production de biens culturels destinés à la reproduction de masse, à la diffusion de masse et à l'exportation (par

---

<sup>51</sup> Edward Burnett Tylor, *Primitive culture: Researches into the development of mythology, philosophy, religion, art and custom*, Londres, J. Murray, 1871, p. 1 [nous traduisons].

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Françoise Benhamou, *L'économie de la culture*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, La Découverte, 2004, 123 p.

<sup>54</sup> KEA European Affairs, *The economy of culture in Europe*, 2006.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 2.

exemple, un livre, un film) [...] »<sup>57</sup>. Il s'agit des industries culturelles<sup>58</sup>. À côté de ces secteurs culturels, il existe un secteur créatif, dont nous dresserons le portrait dans la suite de ce travail.

#### 4.2. Les locational policies et la culture

Dans un contexte marqué par le néolibéralisme urbain et le capitalisme cognitif-culturel, deux stratégies majeures de régénération urbaine par le biais de *locational policies* ayant trait à la culture sont identifiées par la littérature<sup>59</sup>. La première, dénommée « approche par la consommation », renvoie au développement et à la promotion d'infrastructures artistiques et culturelles afin d'entretenir l'image de marque de la ville dans un contexte de « compétition interurbaine globale » (sous-section 4.2.1.)<sup>60</sup>. La seconde, baptisée « approche par la production », fait référence aux stratégies qui soutiennent le développement et le regroupement spatial des industries et activités créatives (sous-section 4.2.2.)<sup>61</sup>.

##### 4.2.1. Approche par la consommation

Les stratégies de régénération urbaine mobilisant une approche par la consommation culturelle visent à construire des « identités territoriales discriminantes »<sup>62</sup>. Pour se positionner sur la scène internationale globalisée, les villes « mettent en œuvre des stratégies de différenciation, où la culture joue un rôle prédominant, à la fois comme un avantage comparatif et comme un outil d'aménagement et de développement »<sup>63</sup>. Il s'agit pour la ville de construire et d'entretenir une image de marque (*city branding*), notamment grâce au développement d'aménités culturelles. Cusin et Damon évoquent d'ailleurs le passage d'une logique de « vente des produits de ville » à celle de la « ville comme produit »<sup>64</sup>. Pour reprendre les mots de Tore

---

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Bien qu'il soit aujourd'hui mobilisé en tant que concept analytique de l'économie de la culture, le terme d'**industries culturelles** (*Kulturindustrie*) a été forgé par deux représentants de l'École de Francfort, Horkheimer et Adorno (dans la *Dialektik der Aufklärung* publié en 1944), pour dénoncer, à l'époque, le processus de massification et d'industrialisation de la culture.

Theodor W. Adorno, Max Horkheimer, *Dialektik der Aufklärung*, Paris, Gallimard, 1944.

<sup>59</sup> Luke Binns, « Capitalising on culture: an evaluation of culture-led urban regeneration policy », in *Futures Academy*, Technological University Dublin, 2005 ;  
Claire Colomb, *op. cit.*

<sup>60</sup> Charles Ambrosino, Vincent Guillon, « Les trois approches de la ville créative : gouverner, consommer et produire », *L'Observatoire*, vol. 36, n° 1, 2010, p. 26.

<sup>61</sup> Claire Colomb, *op. cit.*

<sup>62</sup> Pierre Miglioretti, *Des villes en projet : les politiques culturelles au cœur du développement métropolitain : une étude comparée du tournant métropolitain de la culture à Barcelone, Bordeaux, Strasbourg et Stuttgart*, thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2015.

<sup>63</sup> Elsa Vivant, « L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines », *Terrains et Travaux*, vol. 2, n° 13, 2013, p. 171.

<sup>64</sup> François Cusin, Julien Damon, « Les villes face aux défis de l'attractivité. Classements, enjeux et stratégies urbaines », *Futuribles*, vol. 10, n° 367, 2010, p. 41.

Sager, « la pression pour améliorer les attributs physiques de la ville et pour satisfaire les besoins d'une population à fort pouvoir d'achat détourne l'attention des politiques urbaines des questions de régulation du marché et de *welfare* [...] au profit des enjeux de marketing urbain, de transformation de l'image de la ville, de création d'emplois, et incite les acteurs des politiques urbaines à agir en entrepreneurs à travers notamment la mise en œuvre de grands projets urbains »<sup>65</sup>.

Concrètement, cette logique d'intervention publique locale dans l'optique de « situer les villes sur une scène internationale globalisée » par le biais d'infrastructures culturelles se matérialise notamment dans la réalisation de *large-scale urban development projects*, tels que la construction de musées monumentaux, ou encore de salles de concert<sup>66</sup>. Elsa Vivant note d'ailleurs que « le recours à une architecture spectaculaire, conçue par un architecte de renom » fait du bâtiment en question « le symbole de la reconversion post-industrielle de la ville et de sa capacité à mettre en œuvre des projets de grande envergure »<sup>67</sup>. Parmi les exemples types, qui ont fait l'objet de nombreuses analyses dans la littérature, nous retrouvons notamment le musée Guggenheim de Bilbao, ou encore MUCEM à Marseille. La création de slogans et de logos imprégnant les paysages urbains (« Totally London », « I Amsterdam », ou encore « Only Lyon »)<sup>68</sup>, et l'organisation de festivals et événements culturels de grande envergure (tels que des *blockbuster shows*<sup>69</sup>, pour reprendre le concept forgé par Emma Baker)<sup>70</sup> sont également des indicateurs de ce *city branding*. L'ensemble de ces interventions peuvent, de près ou de loin, être rattachées au secteur culturel non-industriel (cf. *supra*).

En ce qui concerne les destinataires de ces *locational policies* culturelles, nous assistons à une rupture majeure par rapport à la conception des politiques culturelles de l'ère fordiste : « [Les politiques culturelles] ne sont plus essentiellement construites à l'usage des citoyens de la ville, mais visent des personnes qui en sont extérieures. »<sup>71</sup> Souvent déployées dans des quartiers post-industrialisés et populaires, elles s'inscrivent dans des stratégies globales d'« attraction de

---

<sup>65</sup> Tore Sager, « Neo-liberal Urban Planning Policies: A Literature Survey 1990-2010 », *Progress in Planning*, vol. 76, n° 4, 2011, p. 149 [nous traduisons].

<sup>66</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 67.

<sup>67</sup> Elsa Vivant, *op. cit.*, 2013, pp. 67-68.

<sup>68</sup> Mathieu Van Criekingen, « Urbanisme néolibéral et politiques de gentrification : main basse sur le quartier de la gare de TGV à Bruxelles », *Géo-regards. Reconstruire la ville en ville*, n° 1, 2008.

<sup>69</sup> Baker définit le *blockbuster show* comme « an exhibition that aims for maximum coverage and maximum publicity to attract maximum attendance ».

Emma Baker, « Exhibiting the canon: the blockbuster show », in Emma Baker (éd.), *Contemporary cultures of display*, New Haven, Yale University Press, 1999, p. 127.

<sup>70</sup> Fabienne Collard, Christophe Goethals, et Marcus Wunderle, *Dossier du CRISP : Les festivals et autres événements culturels*, Bruxelles, CRISP, 2014.

<sup>71</sup> Pierre Miglioretti, *op. cit.*, p. 41.

potentiels économiques exogènes comme moteur du développement urbain »<sup>72</sup>. Mais quels sont donc ces publics cibles exogènes ? Les touristes constituent bien évidemment un groupe cible de ce développement territorial culturel. Il s'agit là de générer des revenus directs (via, par exemple, le prix des tickets de musée), mais également des revenus indirects, notamment par les dépenses dans les hôtels et restaurants locaux<sup>73</sup>. Toutefois, sans prétention à l'exhaustivité, d'autres groupements cibles méritent également d'être évoqués. En effet, les infrastructures culturelles, en participant à l'entretien et au développement d'une image de marque de la ville, constituent un *soft location factor* pour toute une série d'acteurs. *Primo*, la présence d'un « environnement socialement valorisé » (« les beaux quartiers ») et « physiquement attractif » (caractérisé par des installations culturelles, des espaces verts, ou encore un bâti récent) constitue un facteur de localisation pour le secteur tertiaire<sup>74</sup>, et plus particulièrement celui des services supérieurs<sup>75</sup>. Comme le montre un rapport de recherche de l'IWEPS se focalisant sur l'*Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du territoire wallon pour le secteur des services supérieurs*, « vu l'immatérialité de leur production, une localisation de qualité sera d'autant plus stratégique pour communiquer une image de confiance et pour attester de l'excellence du niveau de performance »<sup>76</sup>. *Secundo*, la résidentialisation des classes moyennes dans le centre urbain, attirées par la présence des aménités urbaines et culturelles, constitue également un objectif central de nombreuses stratégies de régénération urbaine. Marcus Wunderle, chercheur au CRISP, précise toutefois que bien que les discours officiels des autorités publiques mentionnent souvent la résidentialisation de la classe moyenne comme une finalité de la « régénération » urbaine, cette notion de « classe moyenne » est souvent employée en tant qu'expression euphémistique pour désigner les populations aisées, appartenant à la classe supérieure<sup>77</sup>. Le retour en ville des couches supérieures de la population repose sur le pari que ce profil socio-économique, profitant pleinement des opportunités

---

<sup>72</sup> Mathieu van Crielingen, *op. cit.*, 2008, p. 112.

<sup>73</sup> KEA European Affairs, *op. cit.*, p. 145.

<sup>74</sup> Céline Boiteux, Jean-Marie Huriot, *Services supérieurs et recomposition urbaine*, rapport de recherche du Laboratoire d'analyse et de techniques économiques (LATEC), Université de Bourgogne, 2000, p. 4 ; Marc Bourgeois, Jean-Marie Halleux, Giuseppe Pagano, avec la collaboration de Sébastien Brunet et Jean-Luc Guyot, *Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du territoire wallon pour le secteur des services supérieurs : Étude stratégique exploratoire*, rapport de recherche de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistiques (IWEPS), n° 14, 2015, p. 11.

<sup>75</sup> Selon Benjamin Duquet, « bien que les **services supérieurs** ne forment pas une entité homogène, les emplois qui s'y rattachent sont généralement ceux de la finance, des assurances et des affaires immobilières (FAAI), ainsi que ceux des services aux entreprises tels que les services juridiques, informatiques, techniques, scientifiques, d'ingénierie, etc. ».

Benjamin Duquet, « Le centre-ville de Montréal est-il en perte de vitesse ? Analyse de la localisation des services supérieurs 1996-2011 », *The Canadian Geographer - Le Géographe Canadien*, vol. 62, n° 4, 2018, p. 507.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>77</sup> *Entretien avec Marcus Wunderle*, réalisé le 24 octobre 2022.



culturelles et consommant dans les commerces et restaurants locaux, contribue à animer le centre urbain, ce qui renforce d'autant plus l'image du quartier<sup>78</sup>.

Notons que ces *locational policies* culturelles sont généralement intégrées dans des stratégies plus larges visant à stimuler la « montée en gamme d'un territoire »<sup>79</sup> : la tramwayisation, la piétonnisation, la construction de logements à destination de populations aisées, ou encore le réaménagement des fronts de fleuve sont également des « recettes » couramment mobilisées, en parallèle du développement d'une offre culturelle attractive<sup>80</sup>.

En synthèse, quelle place occupe la culture dans cette approche ? Nous soutenons que cette « approche par la consommation » est révélatrice du phénomène d'économisation de la culture. À travers ce concept, nous désignons une instrumentalisation<sup>81</sup> de la culture au sein des politiques urbaines. En effet, le développement culturel n'est plus seulement considéré comme une exigence liée à la démocratisation des arts (selon le paradigme de la « démocratisation culturelle ») ou comme une dynamique de mise en valeur du potentiel créatif de chacun (en vertu du paradigme de la « démocratie culturelle »)<sup>82</sup> : il est également envisagé comme « un atout économique de première importance »<sup>83</sup>. De plus, comme le mentionne Guy Saez, cette économisation de la culture est doublée, dans le discours institutionnel, d'une présomption d'intervention sociale : « Toute stratégie autour des arts et de la culture suppose qu'ils ont un effet social. »<sup>84</sup>

#### 4.2.2. Approche par la production

Venons-en maintenant à l'approche par la production, qui renvoie aux politiques soutenant le développement et le « regroupement spatial » des industries créatives<sup>85</sup>. Que recouvre le secteur de l'économie créative (qui s'intéresse aux industries et activités créatives) ? Dans le secteur créatif, que nous distinguons du secteur culturel, « la culture devient un “input créatif”

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Max Rousseau, « Le mouvement des immobiles », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2011, p. 10.

<sup>80</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 68.

Mathieu van Crielingen, « La gentrification mise en politiques », *Métropoles* [En ligne], n° 13, 2013, disponible sur : <http://journals.openedition.org/metropoles/4753> (consulté le 20 octobre 2022).

<sup>81</sup> Par **instrumentalisation**, il ne s'agit non pas de produire un jugement de valeur, mais bien de désigner « la transformation d'un objet en outil afin de réaliser un objectif ou atteindre une finalité différente de la nature première de l'objet ».

Elsa Vivant, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 65.

<sup>82</sup> Jean-Louis Génard, *op. cit.*, 2014.

<sup>83</sup> Luc Boltanski, Arnaud Esquerre, *op. cit.*, p. 80.

<sup>84</sup> Guy Saez, « Une (ir)résistible dérive des continents. Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », *L'Observatoire*, vol. 36, n° 1, 2010, p. 30.

<sup>85</sup> Claire Colomb, *op. cit.*, p. 79.

<sup>85</sup> Gilles Pinson, *op. cit.*, p. 68.

dans la production de biens non culturels »<sup>86</sup>. Elle est utilisée comme un intrant dans la conception des biens et services dans une optique de différenciation et de création de valeur<sup>87</sup>. Sont dès lors inclus dans ce secteur, le design, la création de mode, l’architecture ou encore la publicité<sup>88</sup>. Bien que l’UNESCO mobilise le concept d’« industries culturelles et créatives », qui regroupe en un seul terme le secteur culturel industriel, le secteur culturel non industriel et les industries créatives<sup>89</sup>, nous considérons qu’il est nécessaire de maintenir une distinction claire entre créativité et culture, afin de ne pas occulter la spécificité des biens et services culturels quant à leur dimension non utilitaire. En effet, comme le mentionnent François Mairesse et Fabrice Rochelandet, « une œuvre d’art n’a (généralement) pas d’utilité en soi, à l’inverse d’une publicité ou d’un design, si créatifs soient-ils, ou encore d’un chef-d’œuvre de la haute couture »<sup>90</sup>. Bouquillion, Miège et Moeglin vont également dans ce sens en affirmant que « lorsqu’un constructeur automobile appose la signature de Picasso sur les véhicules de sa série principale [...], il y a de bonnes raisons de penser que [...] ces produits n’ayant rien de culturel et d’artistique au départ se voient cependant investis d’une partie des attributs symboliques de la culture et de l’art. »<sup>91</sup>

**Figure 2** : Les secteurs culturel et créatif

<b>Secteur culturel</b>		<b>Secteur créatif</b> (les industries et activités créatives)
<b>Secteur culturel non industriel</b>	<b>Secteur culturel industriel</b> (les industries culturelles)	

L. Perrin, 2023.

C’est donc bien le secteur des industries créatives — dont nous venons de circonscrire l’étendue sur le plan conceptuel — qui sera au cœur de cette approche par la production. Dans cette perspective productive, et non consummative, « l’enjeu [...] n’est pas tant de conforter l’offre culturelle que de pérenniser [ou de développer] un savoir-faire industriel local et de mettre en place les conditions propices à l’émergence d’un milieu relationnel créatif »<sup>92</sup>. Tout

<sup>86</sup> KEA European Affairs, *op. cit.*, p. 2.

<sup>87</sup> Anne Vincent, Marcus Wunderle, *Dossiers du CRISP : Les industries créatives*, Bruxelles, CRISP, 2012.

<sup>88</sup> KEA European Affairs, *op. cit.*, p. 2.

Commission européenne, *Livre vert — Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*, 2010.

<sup>89</sup> UNESCO, *Politiques pour la créativité : guide pour le développement des industries culturelles et créatives*, Paris, 2012.

<sup>90</sup> François Mairesse, Fabrice Rochelandet, « Chapitre 9 — Les industries culturelles : définition et organisation », in François Mairesse, Fabrice Rochelandet (dir.), *Économie des arts et de la culture*, Malakoff, Armand Colin, 2015, p. 139.

<sup>91</sup> Philippe Bouquillion, Bernard Miège, Pierre Moeglin, *L’industrialisation des biens symboliques : les industries créatives en regard des industries culturelles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble - PUG, 2013, pp. 10-11.

<sup>92</sup> Charles Ambrosino, Vincent Guillon, *op. cit.*, p. 27.

comme l'approche consummative, « la logique [de l'approche par la production] est également celle de la distinction, mais c'est bien du système productif dont il s'agit »<sup>93</sup>. Cette différenciation de la production se fonde sur les attributs esthétiques et culturels des biens (plutôt que sur leur simple fonctionnalité)<sup>94</sup>.

Sur le plan spatial, une caractéristique majeure de cette économie créative réside dans sa tendance à se développer sous la forme de cluster créatif<sup>95</sup>. Plusieurs raisons expliquent cette agrégation en cluster du secteur créatif : le « besoin de mise en commun et de réemploi des mêmes travailleurs sur de nouveaux projets », la « circulation » et la « mise à jour constante du savoir et de l'expertise au sein des entreprises et des projets », les « échanges informels entre concurrents », mais aussi « la proximité géographique entre production et consommation » qui permet « de rester davantage à l'affût et de tester les nouveaux besoins et tendances »<sup>96</sup>.

Un exemple type de cette approche productive est la ville de Saint-Étienne, qui a fait du secteur du design le cœur de sa stratégie de redéveloppement économique post-industriel. La Cité du design, inaugurée en 2009, participe au repositionnement du territoire stéphanois au sein des flux du capitalisme globalisé<sup>97</sup>.

En synthèse, alors que l'approche par la consommation était porteuse de réflexions sur les changements de finalité de l'action culturelle, la régénération urbaine dans une logique productive pose la question de l'extension du champ définitionnel de la culture. Les conceptualisations croisées des domaines créatifs et culturels (telles que la notion d'« industries culturelles et créatives » de l'UNESCO<sup>98</sup>, que nous avons évoquée précédemment) sont révélatrices d'un estompement de la frontière entre ce qui est culturel (et relève de la création artistique), et ce qui ne l'est pas. Nous parlerons dès lors de culturalisation de l'économie. Quels sont les avantages pour le secteur créatif d'être assimilé au secteur culturel ? À travers le regroupement des activités créatives et culturelles, les industries créatives cherchent à bénéficier « du prestige qui auréole le travail des artistes », ainsi que des « revendications dont se réclament les industries culturelles en matière de reconnaissance de la propriété intellectuelle

---

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> Anne Vincent, Marcus Wunderle, *op. cit.*, 2012, p. 49.

<sup>95</sup> De manière générale, un **cluster** se définit comme une « concentration géographique d'entreprises interconnectées, de sous-traitants spécialisés et d'institutions associées (universités, centres de recherche...) qui sont en compétition, mais coopèrent aussi ».

Anne Vincent, Marcus Wunderle, *Dossier du CRISP : Le développement territorial transversal*, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 15.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>97</sup> Charles Ambrosino, Vincent Guillon, *op. cit.*, p. 27.

<sup>98</sup> UNESCO, *op. cit.*

et de l'intervention régulatrice de l'État»<sup>99</sup>. Toutefois, Gaëtan Tremblay craint que cette réunion des deux univers contribue, à terme, à « la dilution de la spécificité des industries culturelles » et à « l'affaiblissement de l'argumentation en faveur de l'intervention des pouvoirs publics », dans le sens d'une plus grande intégration du secteur culturel aux logiques capitalistiques<sup>100</sup>.

Le tableau suivant reprend synthétiquement les considérations susmentionnées.

**Figure 3** : Les *locational policies* et la culture

	<b>Approche par la consommation</b>	<b>Approche par la production</b>
<b>Objectif</b>	Stimulation de l'attractivité du territoire par le développement d'infrastructures culturelles	Soutien au regroupement spatial et au développement des institutions et industries de l'économie créative
<b>Rapport à la culture</b>	Économisation de la culture	Culturalisation de l'économie
<b>Type d'infrastructures</b>	Infrastructures du secteur culturel (principalement non-industriel)	Infrastructures du secteur créatif

L. Perrin, 2023.

<sup>99</sup> Gaëtan Tremblay, « Industries culturelles, économie créative et société de l'information », *Global media journal*, vol. 1, n° 1, 2008, p. 76.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 83.

## 5. Genèse et consolidation de l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité

Dans ce chapitre est présenté notre périmètre d'étude : l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité. Plus qu'une simple réflexion historique, il s'agit ici de mettre en lumière le processus au cours duquel les autorités publiques ont fait de cet axe un territoire stratégique majeur, dans l'optique de stimuler le redéploiement économique de Liège. Différentes zones territoriale (section 5.1.) ont progressivement été envisagées comme faisant partie d'un même axe (section 5.2.). Cet axe a ensuite vu fleurir une multitude de projets métropolitains (section 5.3.).

### 5.1. Résider, exposer, industrialiser : la division « spatiale et fonctionnelle » préalable

Aujourd'hui considéré comme l'un des principaux axes du développement urbain liégeois, les différentes zones composant l'actuel axe Guillemins-Boverie-Médiacité ont pourtant connu des trajectoires urbaines bien distinctes, qui se sont développées dans le courant du XIXe et XXe siècles.

Commençons par la zone dite des Guillemins. En 1842, une première gare provisoire est implantée dans le quartier agricole des Guillemins. Il faut attendre 1863 pour que ce bâti temporaire soit remplacé par une structure permanente, inspirée par l'architecture de la gare de l'Est à Paris. Elle est à nouveau reconstruite en 1958, dans un contexte marqué par l'électrification du chemin de fer en 1954 et l'organisation de l'Exposition universelle de 1958. Comme le mentionne la géographe Aurélie Delage, ce quartier de gare a une originalité double. D'une part, il est peu industrialisé. D'autre part, il est « divisé en deux entités dont la frontière n'est pas constituée par la voie ferrée » (la colline de Cointe limitant la formation d'un quartier d'arrière-garde) : la dichotomie se fait par rapport à la rue des Guillemins, entre d'un côté, Bronckart qui concentre les populations plus aisées et de l'autre, Fragnée au sein duquel réside un public cherchant des loyers peu élevés (cf. figure 4)<sup>101</sup>. Dans les années 1970, la construction de la tour Dedoyard, abritant les services fédéraux des Finances, l'implantation de plusieurs parkings, et les expropriations en vue de la construction d'un axe routier rapide (qui ne sera jamais réalisé) contribuent à déstructurer d'autant plus le tissu urbain fragnétois<sup>102</sup>.

Bien que sa délimitation spatiale ne fasse pas l'objet d'un consensus, l'actuel axe urbain comprend également la Boverie. Cette zone est aménagée en parc depuis 1853. En son sein fut

---

<sup>101</sup> Aurélie Delage, *La gare, assurance métropolitaine de la ville post-industrielle. Le retournement de valeur dans les projets urbains de quartiers de gare à Saint-Etienne Châteaucreux et Liège-Guillemins (Belgique)*, thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme, Université Lyon 2 Lumière, 2013.

<sup>102</sup> Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège, *Périmètre de remembrement urbain du quartier des Guillemins : projet de délimitation et évaluation des incidences sur l'environnement*, mars 2007, p. 16.

érigé le Palais des Beaux-Arts, qui constitue alors une infrastructure majeure de l'Exposition universelle de 1905. À l'issue de l'événement, ce Palais, à l'architecture de type Louis XVI, est légué par le comité organisateur à la Ville de Liège, laquelle le transforme en un espace d'expositions, de banquets, ou encore de bals<sup>103</sup>. Ce n'est qu'en 1952 qu'il est converti en une instance muséale au sein de laquelle les collections d'Art wallon du musée des Beaux-Arts, ainsi que le Cabinet des Estampes et des Dessins sont présentés au public. Six ans plus tard, dans le cadre de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, une nouvelle infrastructure est mise sur pied aux abords du parc de la Boverie : le Palais des Congrès<sup>104</sup>. En 1981, le musée des Beaux-Arts (qui était situé rue des Anglais, dans le centre de Liège) est détruit. Les collections postérieures à 1850, qui étaient exposées dans ce musée, sont transférées vers le Palais des Beaux-Arts, qui héberge désormais le musée d'Art moderne<sup>105</sup>. Celui-ci est renommé musée d'Art moderne et d'Art contemporain (MAMAC) à l'issue de travaux réalisés entre 1988 et 1993<sup>106</sup>.

Enfin, une partie du quartier du Longdoz fait également partie de l'actuel axe Guillemins-Boverie-Médiacité. Quartier rural, il est profondément métamorphosé par l'arrivée du chemin de fer (avec la mise en service de la gare du Longdoz en 1851) et l'implantation d'industries<sup>107</sup>. En 1846 est établie l'usine à fer blanc des frères Dothée, dont la fusion avec la S.A. des Hauts Fourneaux, Usines et Charbonnages de l'Espérance est actée en 1863, constituant dès lors une entité unique rebaptisée S.A. métallurgique d'Espérance-Longdoz en 1877<sup>108</sup>. Toutefois, dans un contexte de désindustrialisation progressive, la gare ferme ses portes en 1960<sup>109</sup>. Quelques années plus tard, en 1970, l'absorption d'Espérance-Longdoz par la SA Cockerill-Ougrée-Providence marque la cessation des activités industrielles dans le quartier<sup>110</sup>. La reconversion du Longdoz passe alors par le développement de nouvelles fonctions de loisir et de commerce,

---

<sup>103</sup> Christine Renardy (éd.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2005.

<sup>104</sup> Pierre Frankignoulle, Nathalie de Harlez de Deulin, Sylvie Delloue, *Historique du parc de la Boverie (Liège) : une étude réalisée par l'ASBL Homme et Ville en 2005 pour le compte de l'Échevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, Département Environnement, Espaces Publics, Plantations, dans le cadre du programme de restauration et de rénovation des pars publics*, janvier 2006.

<sup>105</sup> Les collections d'Art wallon, qui étaient exposées dans le Palais des Beaux-Arts, sont, quant à elles, transférées vers l'Ilot Saint-Georges.

<sup>106</sup> Christine Renardy, *op. cit.*

<sup>107</sup> Agathe Raimbault, *Regards sur le quartier du Longdoz*, Liège, Urbagora, décembre 2015.

<sup>108</sup> Suzanne Pasleau, *op. cit.*

<sup>109</sup> Agathe Raimbault, *op. cit.*

<sup>110</sup> Suzanne Pasleau, *op. cit.*



en témoigne notamment la construction d'un centre commercial, « Longdoz I », sur le site de l'ancienne gare<sup>111</sup>.

Des fonctions résidentielles, « expositionnelles » et industrielles se sont donc développées sur ces trois zones : les Guillemins, la Boverie et le Longdoz. C'est toutefois l'arrivée d'une nouvelle gare dans le quartier des Guillemins qui va progressivement amorcer une réflexion quant à l'articulation cohérente de ce triptyque territorial.

**Figure 4** : Carte des Guillemins, de la Boverie et du Longdoz (1994)



L. Perrin, 2023, sur base de SPW, *Carte aérienne*, 1994.

<sup>111</sup> Céline Ruess, *Made in Longdoz : Métamorphoses d'un quartier industriel*, Liège, Maison de la Métallurgie et de l'industrie de Liège, 2017.

## 5.2. Généalogie d'une « pensée en axe »

Alors que les gares de Bruxelles-Midi et Anvers-Central (situées respectivement en Région de Bruxelles-Capitale et Région flamande) se sont vu octroyer un arrêt TGV, c'est dans l'optique de restaurer « un équilibre régional » intra-belge que la décision d'implanter une infrastructure TGV à Liège est prise au début des années 1990. De plus, sa localisation offre un arrêt à mi-chemin entre Bruxelles et Cologne<sup>112</sup>. En 1993 est constitué Euro-Liège TGV, une filiale de la Société nationale des chemins de fer (SNCB) chargée de mener à bien le projet. L'étude de faisabilité, réalisée en 1995, met toutefois en évidence la nécessité de déplacer la gare de 150 mètres par rapport à son emplacement originel. Cette nouvelle implantation engendrerait un gain de 3 minutes 30 sur la durée du trajet Bruxelles-Cologne<sup>113</sup>. Cette décision se révèle être d'une importance majeure pour la suite de notre récit : alors que l'ancienne gare s'ouvrait directement sur la rue des Guillemins, le nouvel emplacement offre de nouvelles possibilités en matière de requalification de l'espace lui faisant front. En 1996, la désignation de l'architecte Santiago Calatrava est actée. Le permis d'urbanisme sera délivré par la Région wallonne 4 ans plus tard.

En 2002, la carte de vœux d'Euro-Liège contient une illustration d'un projet architectural pour le quartier, tout droit sortie de l'esprit de Calatrava : une darse monumentale reliant la Meuse à la gare (cf. figure 5). Comme le note Aurélie Delage, la filiale de la SNCB propose un véritable « faire valoir urbain, un écrin bâti à son œuvre d'art ferroviaire ». Notons qu'à travers cette proposition d'aménagement esthétique et non-fonctionnaliste de l'esplanade, Euro-Liège TGV espère notamment valoriser son patrimoine foncier, et plus particulièrement les terrains de l'ancienne gare (situés rue du Plan Incliné), dont elle est propriétaire<sup>114</sup>. Bien que cette démarche, de nature informelle, ne conçoit pas encore de connexion avec la Boverie et le Longdoz, les premières pierres de la réflexion sur la zone d'avant-gare sont posées : la requalification doit au moins se penser jusqu'en bord de Meuse.

Dans un contexte de désindustrialisation du bassin industriel, l'entrée dans le nouveau millénaire est également signe d'interrogations sur le redéploiement économique de la métropole liégeoise et de la constitution d'une nouvelle identité. Rappelons qu'au début de

---

<sup>112</sup> Christine Ruelle, Jacques Teller, « Tensions entre planification stratégique et prise d'opportunité dans le cadre de l'aménagement des villes moyennes », in Daniel Cadé, Youssef Diab (dir.), *La Ville durable : Décision, Action, Financement, Communication*, Paris, Université d'été de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, 2008.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Gwenaël Breës, François Schreuer, « Quand la SNCB fait de la spéculation », *Politique : Revue belge d'analyse et de débat*, n° 55, 2008.



l'année 2003, Arcelor fait part de son intention de « mettre progressivement fin aux activités des phases à chaud de ses sites continentaux et, en premier lieu, de Cockerill Sambre-Liège »<sup>115</sup>. La même année, le Collège communal de la Ville de Liège présente son premier Projet de Ville, qui pose des objectifs stratégiques et identifie des actions prioritaires à l'horizon de 2010 (il s'agit de l'ancêtre du « programme stratégique transversal » communal, outil désormais rendu obligatoire pour les communes wallonnes par le décret wallon du 19 juillet 2018<sup>116</sup>). Parmi les dimensions qui ressortent clairement de cette programmation, nous retrouvons « le renforcement de l'attractivité de la ville », afin d'encourager la résidentialisation de nouvelles populations, l'attractivité touristique, ou encore « l'attractivité des investisseurs »<sup>117</sup>. C'est dans ce contexte qu'un nouvel acteur fera son apparition : en juin 2004, l'association sans but lucratif (ASBL) GRE-Liège est constituée<sup>118</sup>. Financé par la Région wallonne au titre de sa compétence en matière économique<sup>119</sup>, le GRE-Liège cherche à mettre en relation les différents acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs et politiques actifs sur le territoire provincial, dans l'optique de « déterminer les orientations stratégiques communes du développement liégeois » et d'« identifier les grands projets structurants et métropolitains »<sup>120</sup>.

Revenons à l'axe. Au début de l'année 2006, un second projet d'aménagement de l'esplanade est présenté par Euro-Liège TGV et son architecte Calatrava. Il s'inscrit dans la même lignée d'architecture spectaculaire et non-fonctionnaliste que le projet de 2002. Mais cette fois-ci, dans le contexte de cette nouvelle projection urbanistique diffusée par la filiale liégeoise de la SNCB, la Ville confie aux architectes Dethier et associés (Dethier, TER, Ney, 4D et Partenaires Développement) la mission de réaliser une étude de faisabilité de l'esplanade, pour proposer une vision alternative aux ambitions calatravesques (cf. figure 5). Le résultat est présenté publiquement en octobre 2006 : à la façon des « Ramblas » barcelonais, un espace piéton légèrement végétalisé est suggéré. Il s'agit également de limiter les expropriations dans la zone d'avant-gare (la rue Paradis est épargnée) et d'ouvrir un espace à la promotion immobilière au

---

<sup>115</sup> Michel Capron, « La sidérurgie en Wallonie entre Usinor, Duferco et Arcelor », *Courrier hebdomadaire*, vol. 1786-1787, n° 1-2, 2003, pp. 5-83.

<sup>116</sup> Décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et modifiant l'arrêté royal n° 519 du 31 mars 1987 organisant la mobilité volontaire entre les membres du personnel statutaire des communes et des centres publics d'aide sociale qui ont un même ressort, *Moniteur belge*, 28 août 2018.

<sup>117</sup> Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Liège, *Projet de Ville 2003-2010*, 24 novembre 2003.

<sup>118</sup> Le Groupement de redéploiement économique de la Province de Liège.

<sup>119</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023.

<sup>120</sup> GRE-Liège, « About », *Site web du GRE-Liège*, 2023, disponible sur : <https://gre-liege.be/#about> (consulté le 8 avril 2023).

ped de la Cité des Finances. Ce projet constitue, en quelques sortes, une réponse de la Ville (et de son architecte) à la SNCB : c'est la gare qui doit être au service du développement du quartier, et non l'inverse. Mais si ce projet Dethier nous intéresse tout particulièrement, c'est aussi parce qu'il envisage la réalisation d'une passerelle vers le parc de la Boverie<sup>121</sup>. Cette proposition de relier le quartier des Guillemins et la Boverie pose les jalons d'une pensée en axe. La Meuse n'est plus considérée comme une frontière au développement de la zone d'avant-gare : le parc de la Boverie et la Médiacité doivent désormais être intégrés dans la réflexion.

**Figure 5** : Projets de Calatrava (à gauche — 2002) et de Dethier & associés (à droite — 2006)



Euro-Liège TGV, *Carte de vœux « Esplanade des Guillemins », 2002* ;  
Association momentanée Dethier & associés, *Esplanade des Guillemins, 2006*.

Sur base de cette proposition de Dethier, la Ville élabore un dossier en vue de la constitution d'un périmètre de remembrement urbain (PRU), un outil d'aménagement du territoire censé faciliter la réalisation d'un « projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics »<sup>122</sup>. L'intérêt d'un tel outil réside dans les possibilités offertes en matière de simplification administrative. Dans la zone couverte par le PRU, c'est une autorité unique, le fonctionnaire délégué de la Région wallonne, qui délivre les permis d'urbanisme<sup>123</sup>. À cela s'ajoute le fait que l'expropriation pour cause d'utilité

<sup>121</sup> Notons tout de même qu'une passerelle était également proposée dans la seconde version du projet de Calatrava, présentée au début de l'année 2006.

<sup>122</sup> Article D.V.9 du Code wallon du Développement territorial, *Moniteur belge*, 14 novembre 2016.

<sup>123</sup> Article D.IV.22 du Code wallon du Développement territorial, *Moniteur belge*, 14 novembre 2016 ; Voir également l'ancien article 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), tel que modifié par le décret wallon du 1<sup>er</sup> juin 2006 modifiant les articles 4, 11 et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, *Moniteur belge*, 15 juin 2006.

publique est rendue possible<sup>124</sup>. Un dossier a donc été rédigé par la Ville en vue de la constitution d'un PRU dans le quartier des Guillemins : il est adopté par un arrêté ministériel signé de la main d'André Antoine, ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, en date du 24 décembre 2007<sup>125</sup>. Vu que l'adoption des PRU est une compétence du gouvernement et non du ministre seul, la situation sera régularisée en 2012 par l'abrogation de cet arrêté ministériel et l'adoption d'un nouvel arrêté, du gouvernement wallon cette fois<sup>126</sup>. La zone couverte par le PRU (d'une superficie de 21,5328 hectares) est limitée à l'esplanade, agrandie de la rue du Plan Incliné et de la future passerelle cyclo-piétonne.

Dans le projet de délimitation et d'évaluation des incidences sur l'environnement du PRU, la Ville laisse entrevoir de façon plus ou moins explicite ses ambitions pour le quartier...mais aussi pour l'axe urbain dans son ensemble<sup>127</sup>. Tout d'abord, la volonté politique de transformer la composition socio-morphologique du quartier semble claire. *Primo*, il s'agit de développer des logements « dans une gamme à la fois intermédiaire et supérieure », et « en particulier pour les familles » (pour lutter contre le phénomène de « périurbanisation »)<sup>128</sup>. *Secundo*, le quartier a vocation à se constituer en véritable « pôle d'affaire », orienté « vers les activités légères et les services »<sup>129</sup>. Le développement d'une offre hôtelière pour favoriser « le tourisme d'affaires » est également évoqué<sup>130</sup>. *Tertio*, il est fait mention « du tourisme », au sein d'un « axe culturel et touristique ». Le lecteur attentif remarquera que ces audiences font directement écho au Projet de Ville de 2003. Ensuite, ce document nous en dit plus quant aux méthodes qui seront mobilisées pour développer le quartier. Il s'agira notamment de « limiter l'investissement public », « et ce en développant principalement des PPP (Partenariats Publics Privés) »<sup>131</sup>. Enfin, l'interaction entre l'attractivité et le développement culturel est mentionnée. « La possibilité de construire des bâtiments d'une architecture nouvelle de qualité », ou encore

---

<sup>124</sup> Article D.VI.1 du Code wallon du Développement territorial, *Moniteur belge*, 14 novembre 2016 ; Voir également l'ancien article 181 du CWATUP, tel que modifié par le décret wallon du 20 septembre 2007 modifiant les articles 1<sup>er</sup>, 4, 25, 33, 34, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 52, 58, 61, 62, 127, 175 et 181 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et y insérant l'article 42bis et modifiant les articles 1<sup>er</sup>, 4 et 10 du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et y insérant les articles 1<sup>er</sup>bis, 1<sup>er</sup>ter, 2bis et 9bis, *Moniteur belge*, 20 novembre 2007.

<sup>125</sup> Arrêté du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial du 24 décembre 2007 arrêtant le périmètre de remembrement urbain de Liège — Quartier des Guillemins, *Moniteur belge*, 31 janvier 2008.

<sup>126</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2012 arrêtant le périmètre de remembrement urbain de Liège – Quartier des Guillemins, *Moniteur belge*, 18 janvier 2013.

<sup>127</sup> « Le projet a pour **objectif majeur de développer un axe urbain Guillemins — Boverie — Longdoz** perpendiculaire à la Meuse. »

Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège, *op. cit.*, p. 4.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 40 et p. 59.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 51 et p. 69.

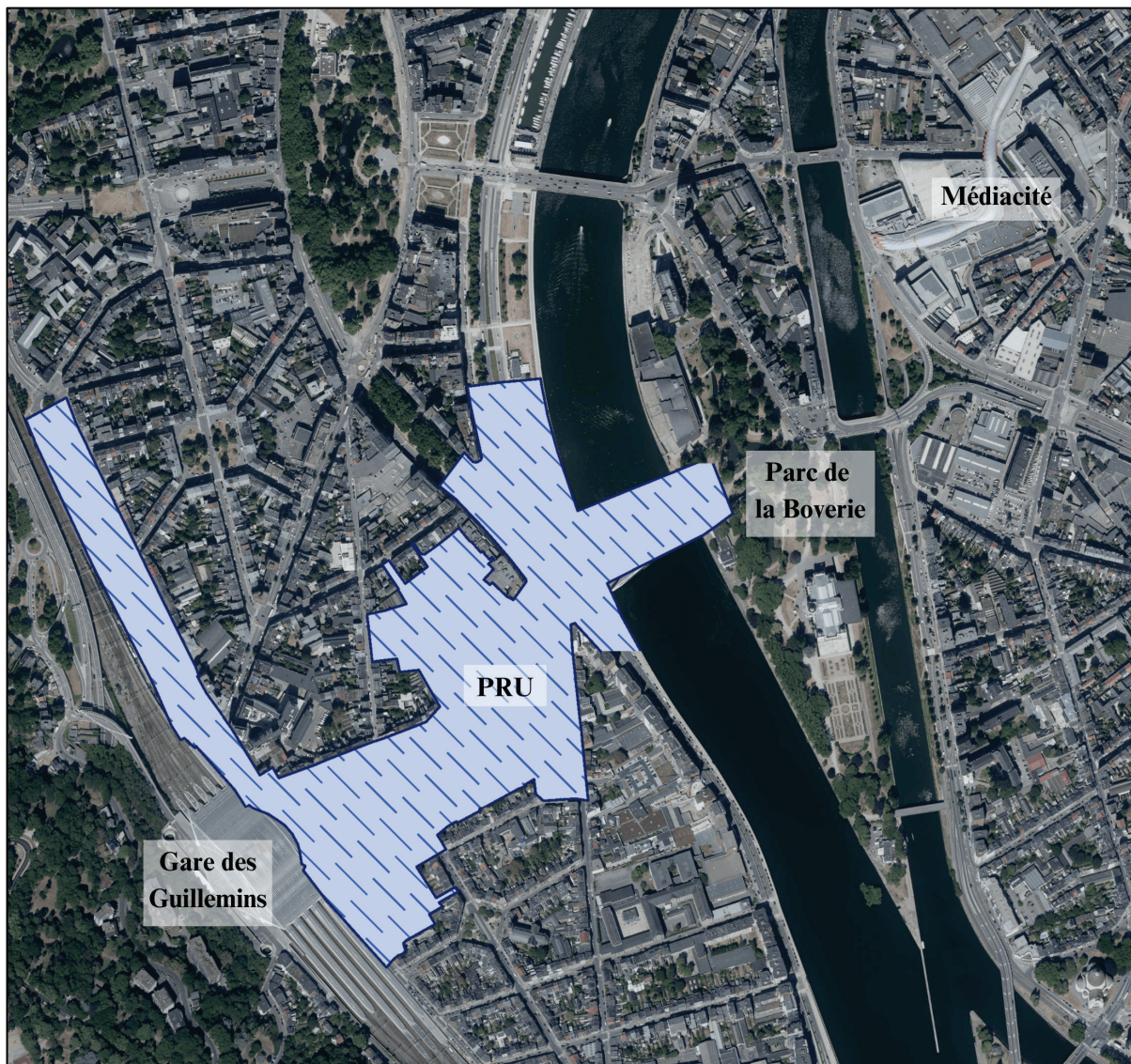
<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 6.



la « réalisation d'un nouvel équipement culturel » (une expression vague qui ne mentionne pas explicitement la rénovation du MAMAC, le projet étant à l'époque en cours de discussion) « renforceront l'image positive de la ville et de l'agglomération tant pour les personnes extérieures que pour les habitants »<sup>132</sup>. L'approche par la consommation, dont nous avons brossé les principaux traits précédemment, est désormais mise à l'agenda au sein de l'axe. Notons toutefois qu'aucune mention n'est faite quant à l'implantation d'un centre du design ou d'industries créatives.

**Figure 6** : Carte du périmètre de remembrement urbain



L. Perrin, 2023, sur base de SPW, *Carte aérienne*, 2022.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 32.

L'orientation stratégique générale est donnée. Dans les années qui suivent, une multitude de projets urbains, portés par des acteurs privés et publics, se concrétiseront au sein de « l'axe du XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>133</sup>.

### 5.3. La concrétisation des ambitions métropolitaines

Si le projet Dethier, le dossier PRU et les réflexions stratégiques qui les accompagnent vont catalyser le développement de toute une série d'infrastructures urbaines, ils prennent aussi appui sur des projets qui « étaient déjà dans le *pipe* »<sup>134</sup>. En effet, l'idée de rénover le MAMAC situé dans le parc de la Boverie (cf. *infra*) avait déjà été initiée au GRE-Liège en 2006, sous l'impulsion de Bernard Serin, le patron du groupe Cockerill Maintenance & Ingénierie (CMI)<sup>135</sup>. À l'autre bout de l'axe, en juin 2007, les travaux en vue de la réalisation du complexe commercial et de loisirs Médiacité débutent. Ce projet, qui fait l'objet de réflexion depuis le milieu des années 1990, prend place sur le site des anciens laminoirs et du centre commercial du Longdoz. Il s'agit d'une initiative portée par un promoteur immobilier privé, le groupe Wilhelm&Co.

Si cet axe urbain a pu trouver concrétisation, « c'est grâce à l'existence des Fonds européens » de développement régional (FEDER)<sup>136</sup>, obtenus dans le cadre de la programmation wallonne de 2007-2013 : 24 millions pour la rénovation du MAMAC, 26,5 millions pour l'aménagement des quais de Meuse, 6,5 millions pour l'aménagement de la place, 8 millions pour la passerelle cyclo-pédestre et 1,5 million pour la réalisation d'un centre du design (dont la localisation n'est à l'époque pas encore déterminée précisément)<sup>137</sup>. « Les moyens dont on dispose conditionnent la manière dont on réfléchit » déclare Jean-Christophe Peterkenne, directeur du GRE-Liège<sup>138</sup>.

En 2009, les « pôles » situés aux deux extrémités de l'axe urbain sont inaugurés : le 18 septembre, la nouvelle gare des Guillemins voit le jour tandis que la Médiacité ouvre ses portes le 21 octobre<sup>139</sup>. En 2010, la SCRL-FS<sup>140</sup> Europa Expo organise sa première exposition

---

<sup>133</sup> François Schreuer, « Un "axe du XXI<sup>e</sup> siècle" », *Dérivations*, n° 2, mars 2016, pp. 12-14.

<sup>134</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 271.

<sup>135</sup> Joël Matriche, « Visite d'un conservateur russe : l'Hermitage en visite au Mamac », *Le Soir*, 25 octobre 2006, disponible sur : <https://www.lesoir.be> (consulté le 5 mars 2023).

<sup>136</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 265.

<sup>137</sup> Ces chiffres nous ont été fournis par le Département de la Coordination des programmes FEDER du SPW. Ils correspondent aux montants effectivement versés.

Département de la Coordination des programmes FEDER (SPW), *Liège 2007-2013*, 2023, p. 1.

<sup>138</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 265.

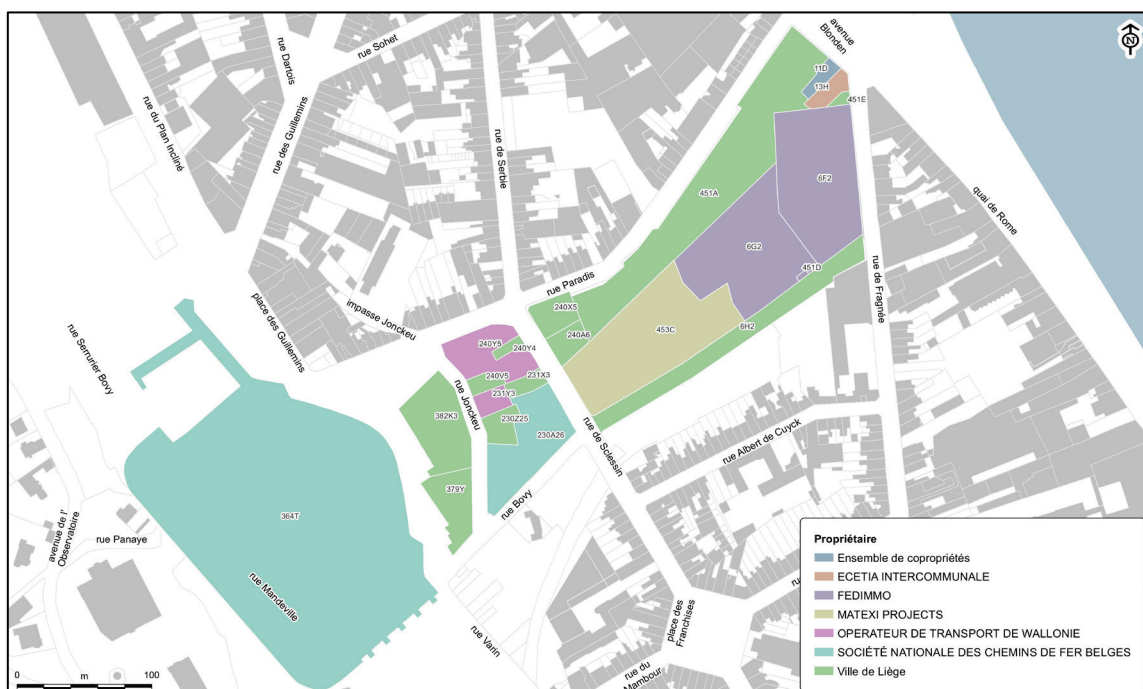
<sup>139</sup> Médiacité, « Une architecture flamboyante », *Site web de la Médiacité*, 2022, disponible sur : <https://mediacite.be/une-architecture-flamboyante/> (consulté le 4 mars 2023).

<sup>140</sup> Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale.

dans un espace de parking de la gare des Guillemins : « SOS Planète », qui se tiendra du 4 septembre 2010 au 8 janvier 2012.

Mais qu’en est-il de l’esplanade située devant la gare ? Bien que le PRU ait été approuvé en 2007 (cf. *supra*) et que le permis d’urbanisme fut octroyé en 2009<sup>141</sup>, le début des travaux sur l’esplanade se fait attendre. Il faut dire que la propriété foncière de la zone d’avant gare est morcelée entre trois acteurs publics (cf. figure 7) : la Ville, la SNCB et l’Opérateur de Transport de Wallonie (OTW, dont la dénomination commerciale est TEC). Sans rentrer dans les détails, parmi les sujets « épineux » qui ont opposé les différents acteurs autour de la table figurent notamment la question de la suppression du rond-point situé à l’intersection des rues Paradis-Sclessin, et la « verdurisation » de la place<sup>142</sup>. Mais comme nous l’explique une source proche du dossier, des mésententes d’ordre interpersonnel ont également joué un rôle : parmi les acteurs autour de la table, il y avait le premier échevin de la Ville de Liège et l’administrateur délégué d’Euro-Liège TGV... « or, ces deux-là se détestaient : c’était un élément bloquant »<sup>143</sup>. Les travaux commenceront finalement en septembre 2011, pour s’achever en 2014.

**Figure 7** : Propriété foncière de l’esplanade des Guillemins



Cellule Cartographie de la Ville de Liège, *Esplanade des Guillemins — Propriétés foncières, 2023*.

<sup>141</sup> Ville de Liège, « L’esplanade des Guillemins et le Périmètre de remembrement urbain », *Site web de la Ville de Liège*, 2023, disponible sur : <https://www.liège.be/fr/vie-communale/projet-de-ville> (consulté le 8 avril 2023).

<sup>142</sup> Philippe Bodeux, « Liège : Place des Guillemins : on redessine quasi tout ! », *Le Soir*, 3 juin 2011, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20110602-W0P5MN> (consulté le 8 avril 2023).

<sup>143</sup> Propos anonymisés, à la demande de l’interviewé.



En septembre 2015, quelques mois après l'inauguration des quais de Meuse, la Tour des Finances, haute de 118 mètres, ouvre ses portes. L'ancienne Cité des Finances, ainsi que son terrain, avaient été acquis par la société anonyme (SA) Fedimmo (qui fait partie du groupe Befimmo), dans le contexte de la politique de « sale and rent back »<sup>144</sup> mise en œuvre en 2006 par le ministre fédéral belge des Finances, Didier Reynders. La nouvelle tour, construite sur l'emplacement de l'ancienne Cité des Finances, est louée par Fedimmo au SPF Finances. Le mois suivant, en octobre 2015, c'est au tour de la Design Station of Wallonia, le centre wallon du design, de voir le jour<sup>145</sup>. Ce projet, porté par l'intercommunale SPI<sup>146</sup> sous l'impulsion du ministre wallon de l'Économie Jean-Claude Marcourt et du député provincial Paul-Emile Mottard<sup>147</sup>, marque l'arrivée d'une dimension « créative » dans le quartier.

En 2016, le musée de la Boverie (l'ex-MAMAC) et la passerelle dite « La Belle Liégeoise » sont inaugurés. Le 21 juin, la Tour cybernétique de Nicolas Schöffler, une œuvre d'art cinétique présente dans le parc de la Boverie depuis 1961, est remise en fonction, après plus de 40 ans d'inactivité.

En 2021, le Liège Office Center (LOC), situé au début de la rue des Guillemins, à quelques dizaines de mètres de la gare, est officiellement ouvert. Ce complexe de plus de 17 000 m<sup>2</sup> comprend des espaces de bureaux, un hôtel Ibis Styles, des appartements et quelques commerces. Il s'agit d'un projet porté par l'Ardent Group, groupe entrepreneurial liégeois à l'origine des salles de jeux Circus au début des années 1990<sup>148</sup>. Notons que le LOC n'est pas situé directement dans le PRU.

Le 15 octobre 2022, une œuvre d'art monumentale réalisée par l'artiste français Daniel Buren se déploie sur les verrières de la gare des Guillemins. Intitulée « Comme tombées du ciel, les couleurs in situ et en mouvement », cette installation artistique est exposée durant une période d'un an<sup>149</sup>. Le même mois, juste à côté de la Design Station of Wallonia, une autre œuvre d'art

---

<sup>144</sup> Pratique par laquelle « l'Etat vend des bâtiments à une société privée, puis lui reloue par la suite. » Thibault Dejace, « Cité des Finances à Liège : La tour infernale », *Le Vif*, n° 22, 3 juin 2011, p. 21.

<sup>145</sup> SPI, « Inauguration de la Design Station of Wallonia », *Site web de la SPI*, 13 octobre 2015, disponible sur : <https://old.spi.be/fr/presse-review/view/1030/inauguration-de-la-design-station-wallonia> (consulté le 8 avril 2023).

<sup>146</sup> La SPI (Société Provinciale d'Industrialisation) est une intercommunale active en Province de Liège qui a notamment pour mission de concevoir des parcs d'activités économiques.

<sup>147</sup> *Entretien avec Bernadette Marcourt*, réalisé le 13 mars 2023.

<sup>148</sup> Ardent Group, « Ardent Group s'installe au cœur du quartier des Guillemins », *Site web de l'Ardent Group*, 20 juin 2021, disponible sur : <https://www.ardent-group.com/fr/ardent-group-sinstalle-au-coeur-du-quartier-des-guillemins/> (consulté le 2 avril 2023).

<sup>149</sup> Groupe Uhoda, *Comme tombées du ciel, les couleurs in situ et en mouvement*, dossier de presse, 2022.

est réalisée : une fresque intitulée « Shake Hands » graffée par le *street artist* londonien PREF<sup>150</sup>.

La réalisation d'un écoquartier sur les terrains du Groupe Befimmo, au pied de la Tour des Finances, constitue également un des projets phares de l'axe (le projet « Paradis Express »). Démarré en 2019, ce projet, qui est toujours en cours de réalisation, comporte 7 bâtiments (cf. figure 8) :

- 2 immeubles de bureaux construits par le Groupe Befimmo (dont l'un abrite, entre autres, un espace de coworking dénommé « Silversquare Guillemins ») ;
- 4 immeubles d'appartements bâtis par Matexi (Matexi est également devenu propriétaire du foncier, à la suite d'un accord conclu avec le Groupe Befimmo en 2019<sup>151</sup>) ;
- 1 immeuble de co-living, inauguré en mai 2022, appartenant au Groupe Yust.

Comme nous l'explique Jean-Pierre Hupkens, « de manière désordonnée, c'est devenu un axe important »<sup>152</sup> !

Le portrait diachronique de l'axe que nous venons de dresser dans ce chapitre nous permet de tirer trois conclusions majeures. *Primo*, c'est l'implantation d'une nouvelle gare dans le quartier qui a constitué « l'élément déclencheur » d'une réflexion sur le développement du territoire environnant. *Secundo*, la Ville et la SNCB ont proposé deux projets concurrents pour le développement de la zone d'avant-gare. Cette « rivalité » s'est soldée par la réalisation d'un dossier de PRU, rédigé par les autorités communales, au sein duquel est affirmée une volonté claire de réaliser un axe urbain participant au redéploiement économique de la ville. *Tertio* se sont ensuite développés une multitude de projets urbains, dont notamment des infrastructures culturelles et créatives qui constituent l'objet d'analyse du prochain chapitre.

---

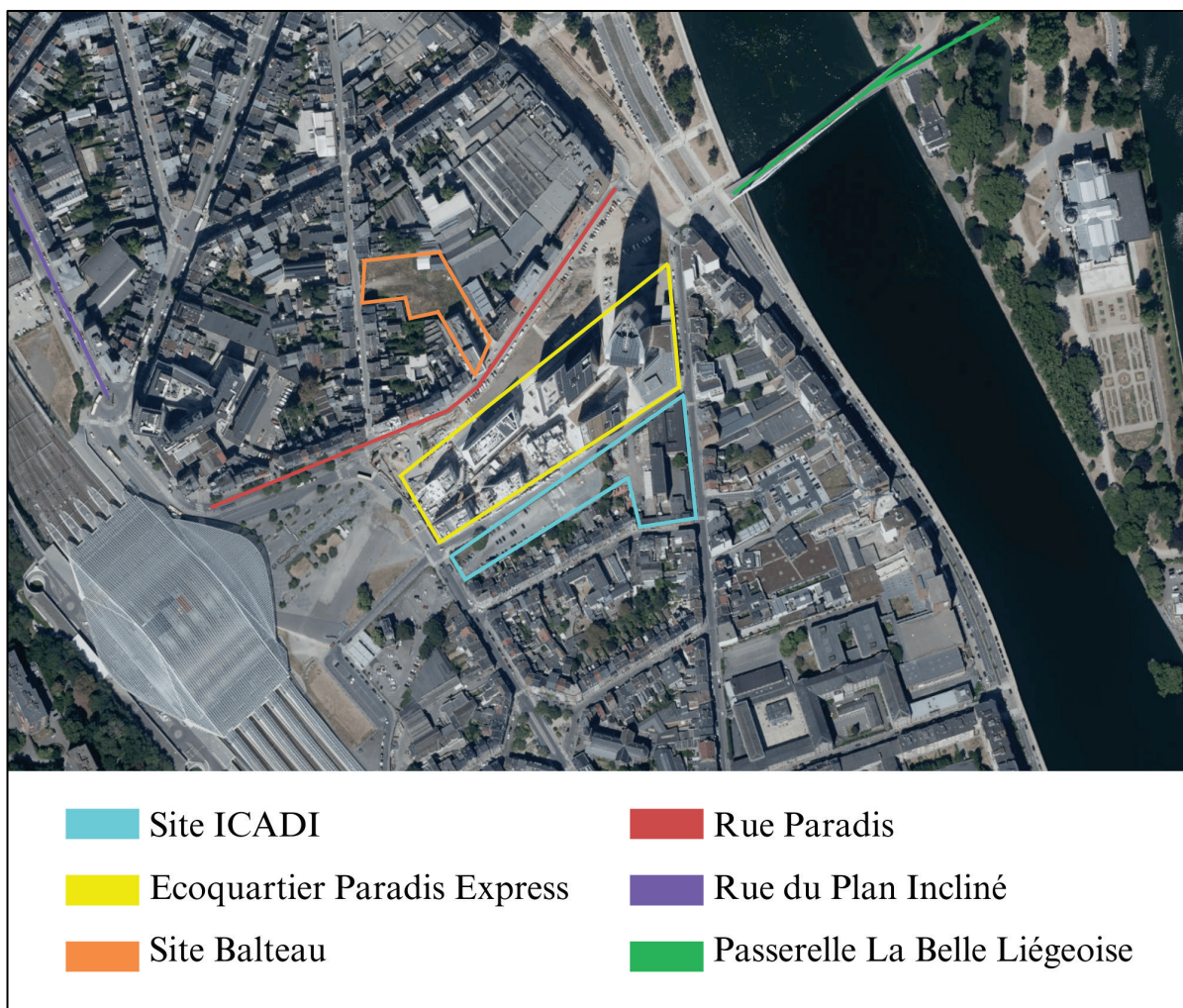
<sup>150</sup> Silversquare, *Une nouvelle fresque murale dans le quartier Liège-Guillemins signée par l'artiste britannique PREF, à l'initiative de Silversquare et en collaboration avec Spray Can Arts et l'opération Paliss'art de la Ville de Liège*, communiqué de presse, 2022, disponible sur : <https://silversquare.prezly.com> (consulté le 29 mars 2023).

<sup>151</sup> Befimmo, Matexi, *Paradis Express : Matexi et Befimmo s'attellent ensemble à la création d'un écoquartier dynamique à Liège*, communiqué de presse, 21 novembre 2019.

<sup>152</sup> *Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023, p. 279.

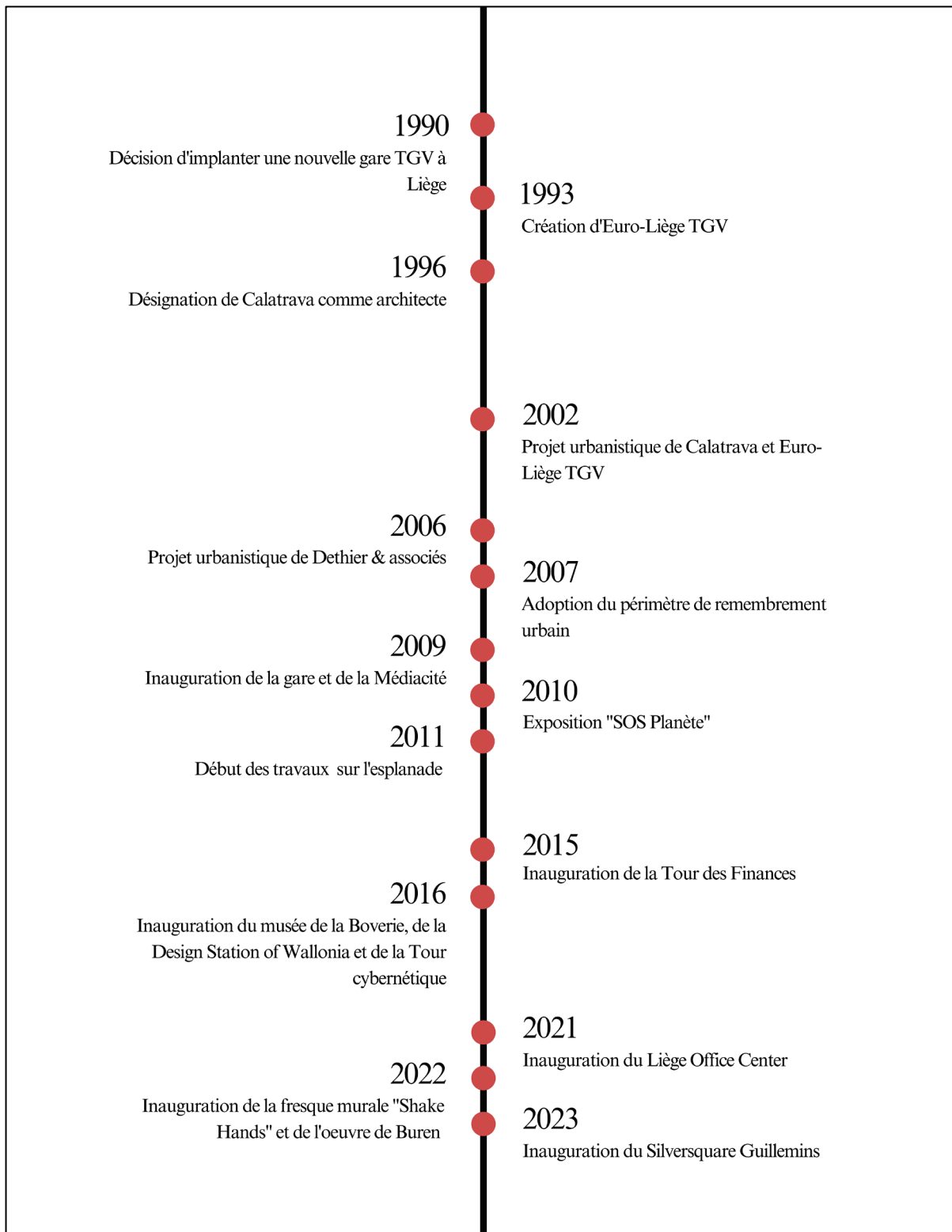


**Figure 8** : Carte des sites et des rues du quartier des Guillemins



L. Perrin, 2023, sur base de SPW, *Carte aérienne*, 2022.

**Figure 9** : Ligne du temps — Développement de l'axe urbain

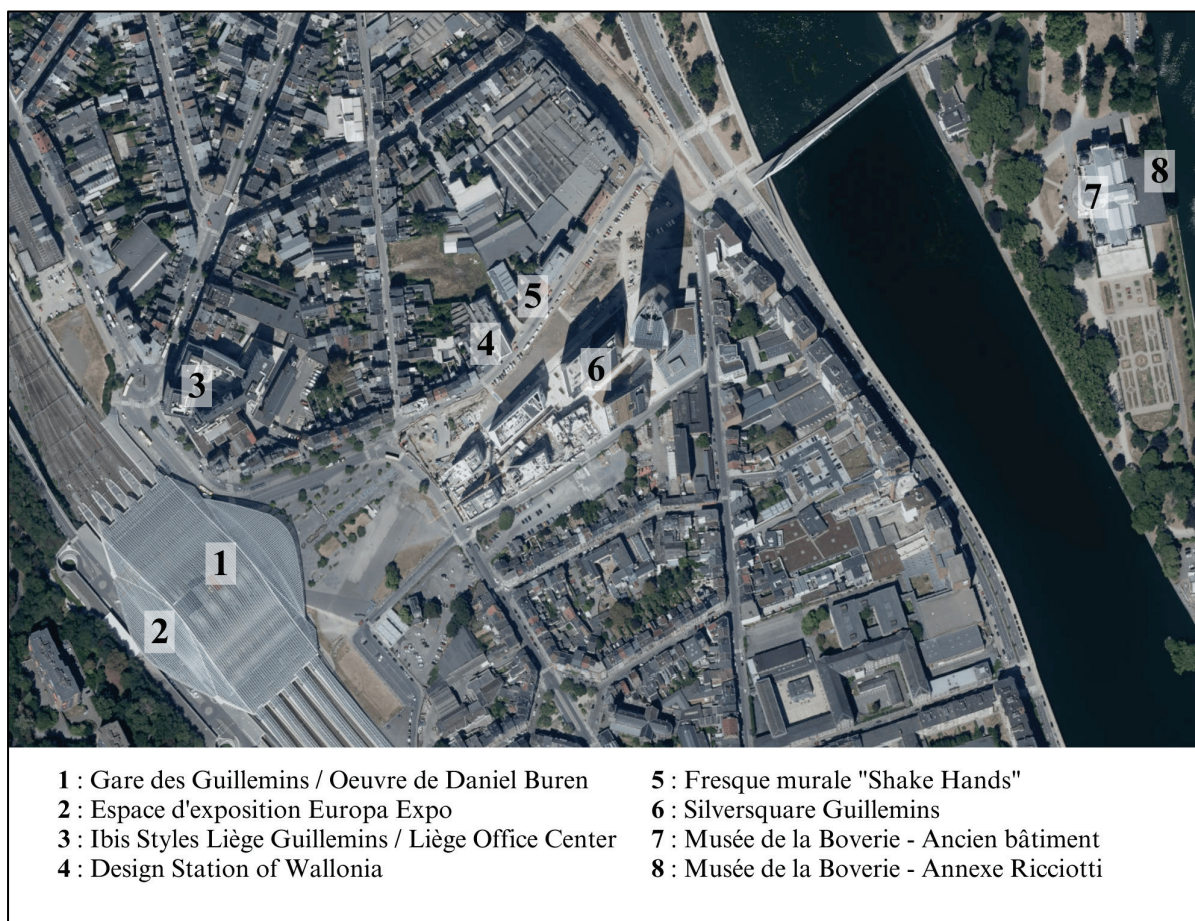


L. Perrin, 2023.

## 6. Le développement culturel et créatif au sein de l'axe urbain

Il s'agit maintenant d'analyser concrètement la place occupée par les infrastructures culturelles et créatives dans la stratégie politique de développement économique de l'axe. Pour plus de clarté, nous avons regroupé les différentes infrastructures en trois pôles, abordés dans des sections distinctes. Tout d'abord, nous évoquons les espaces dédiés à l'organisation d'expositions temporaires de grande envergure (Europa Expo et le musée de la Boverie). Ensuite est abordée l'esthétique de l'espace, une catégorie qui regroupe les interventions architecturales iconiques, l'art d'intérieur et les œuvres d'art public. Nous clôturons ce chapitre par l'analyse du rôle de l'institution créative du quartier, la Design Station of Wallonia.

**Figure 10** : Carte des infrastructures culturelles et créatives du quartier des Guillemins et de la Boverie



L. Perrin, 2023, sur base de SPW, *Carte aérienne*, 2022.

Les différentes infrastructures sont analysées en mobilisant notre cadre théorique, qui, pour rappel, s'articule autour du concept de *locational policies* par la consommation et par la production. Nous accordons à chaque fois une importance toute particulière aux acteurs qui



sont à l'initiative de la réalisation de l'infrastructure. Notons que comme les autorités publiques communales assument explicitement que le redéveloppement de l'axe doit se faire par la conclusion de partenariats publics-privés (cf. *supra*), notre conception des politiques urbaines n'est pas restreinte aux interventions émanant exclusivement des acteurs publics : nous prenons également en compte les initiatives portées par le secteur privé.

En ce qui concerne le périmètre d'étude, même s'il en est fait mention dans les discours institutionnels relatifs à l'axe (cf. chapitre 5), la zone du « Longdoz – Médiacité » n'est pas abordée en détail dans la suite de notre exposé. En effet, force est de constater que la connexion entre la zone de la Boverie et la Médiacité n'est pas encore fonctionnelle : « Quand vous parcourez cette distance à pied, ce n'est pas du tout confortable, il y a une rupture piétonne »<sup>153</sup>. Les audiences drainées sont également différentes : « Le public de la Boverie vient des Guillemins et pas de l'autre côté...il ne faut pas faire des études trop poussées pour le constater ! »<sup>154</sup> L'accent sera donc mis sur les zones des Guillemins et de la Boverie.

#### 6.1. Les expositions temporaires de grande envergure

Commençons par le musée de la Boverie. Qui est à la manœuvre ? Lors des discussions au sein des instances du GRE-Liège en 2007, il fut décidé de mandater le bureau d'étude Ramboll Management pour réaliser l'étude de faisabilité de ce futur musée « international » : les résultats de l'étude suggèrent la création d'une fondation à capitaux privés pour gérer l'institution<sup>155</sup>. Or, en pleine période de crise des *subprimes*, réunir un capital de départ auprès d'investisseurs privés va très vite se révéler impossible. Jean-Pierre Hupkens, l'échevin de la Culture, suggère alors de confier la gestion du futur musée au secteur privé<sup>156</sup>. Deux candidats répondent à l'appel lancé par les autorités : Europa Expo et Tempora, les « deux organisateurs belges de grandes expositions »<sup>157</sup>. Toutefois, « une forte opposition [...] naîtra par rapport à la privatisation du lieu »<sup>158</sup>. Il sera finalement décidé de maintenir l'administration du musée dans le giron des autorités communales, en en conférant la gestion à une ASBL composée, entre autres, de conseillers communaux : l'ASBL Centre International d'Art et de Culture (CIAC) est née.

---

<sup>153</sup> *Ibid*, p. 279.

<sup>154</sup> *Entretien avec BB et CC*, réalisé le 3 avril 2023, p. 154.

<sup>155</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023.

<sup>156</sup> Pierre Moral, « Un musée toujours sans contenu », *Le Soir*, 5 octobre 2011, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20111004-W0JGM7> (consulté le 4 mars 2023).

<sup>157</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 268.

<sup>158</sup> *Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023, p. 286.

Nous soutenons que ce musée public, géré par le CIAC, constitue l'archétype de la *locational policy* par la consommation, qui poursuit des objectifs d'attractivité de potentiels économiques exogènes, et de développement économique territorial. Dès le début des discussions en 2006, il y avait une volonté de mettre sur pied un musée qui « s'intègre dans les grands réseaux internationaux » d'institutions muséales, et qui « organise des expositions de grande envergure [permettant] d'inscrire Liège sur la carte des villes à visiter »<sup>159</sup>. Selon le directeur général du GRE, ce musée doit être « le vaisseau amiral, le levier d'une politique touristique et patrimoniale »<sup>160</sup>. Dans un contexte qui est à la décentralisation des instances muséales (le Louvre à Lens, le Centre Pompidou à Metz, etc.), plusieurs partenariats sont alors envisagés, notamment avec le musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, ou le musée Guggenheim de Bilbao, mais les pistes se sont taries. C'est finalement à travers un double dispositif, mis en œuvre dès l'inauguration du musée en 2016, que la Ville a concrétisé ses ambitions d'attractivité : un partenariat avec le Louvre, et une concession régulière d'expositions à la SA Tempora. Pour le premier, une convention-cadre de partenariat avait déjà été signée en 2015 : elle est renouvelée pour une seconde mouture pour la période 2020-2025<sup>161</sup>. Ce partenariat consiste en un co-commissariat pour deux à trois expositions temporaires (impliquant, entre autres, le versement d'une somme forfaitaire de 120 000 euros au Louvre pour chaque exposition), ainsi que « des missions de conseil et/ou de formation des équipes des musées de la Ville »<sup>162</sup>. « C'est du McKinsey...mais dans l'art », explique Elena-Chane Alune<sup>163</sup>. Bien évidemment, plusieurs acteurs rencontrés nous rappellent qu'il s'agit de bénéficier avant tout de l'image de marque de l'institution parisienne : « On peut mettre le nom "Louvre" [sur l'affiche] »<sup>164</sup>. À côté de ce dispositif, la Ville fait régulièrement appel à Tempora, société anonyme spécialisée dans la réalisation d'expositions immersives, et ex-candidate à la gestion privative du musée (cf. *supra*). Dans ce cas-ci, il s'agit d'une concession de l'exploitation du lieu : une fois le projet défini, c'est Tempora qui gère l'exposition, tant au niveau de la promotion, que de la réalisation. La Ville verse « aux alentours de 300 000 euros » par exposition à Tempora (qui empoche également les rentrées de la billetterie)<sup>165</sup>. Cette société anonyme, qui pour rentabiliser son exposition, cherche à attirer le maximum de visiteurs,

---

<sup>159</sup> Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne, réalisé le 3 avril 2023, p. 266.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>161</sup> Conseil communal de Liège, *Décision du Conseil communal de Liège*, 26 octobre 2020, disponible sur : <https://www.deliberations.be/liege/26-octobre-2020/> (consulté le 12 avril 2023).

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> Entretien avec Elena-Chane Alune, réalisé le 8 mars 2023, p. 246.

<sup>164</sup> Entretien avec Jean-Pierre Hupkens, réalisé le 24 février 2023, p. 288.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 286.

dispose d'un budget « communication et publicité » largement supérieur à celui du musée quand il organise lui-même une exposition<sup>166</sup>. Cette quête d'attractivité maximale poursuivie par Tempora entre donc en résonance avec l'objectif de la Ville : attirer le plus de touristes possible à Liège. Précisons d'ailleurs que le profil des audiences ciblées par ce musée de la Boverie (et son « dispositif d'attractivité » Louvre-Tempora) est clairement défini par les autorités communales. On peut lire dans le dossier de presse que ce musée est destiné « à un large et nouveau public, issu du vaste cercle tracé autour de la ville dans un rayon de 400 km, là où vivent 100 millions de personnes dans 6 pays différents »...mais aussi au monde entier « qui est à portée de main, avec pas moins de 12 aéroports internationaux à moins de deux heures de Liège »<sup>167</sup>. Plus concrètement, les touristes de l'Euregio Meuse-Rhin, de la France, de la Belgique (notamment la Flandre et Bruxelles), et du Luxembourg sont une cible clé, avec comme objectif que ces chalands passent au moins une nuitée à Liège et consomment dans les commerces de la Ville<sup>168</sup>.

**Figure 11** : Les expositions temporaires concédées à Tempora ou organisées en partenariat avec le Louvre dans le musée de la Boverie

Exposition	Dates	Partenariat/Concession
En plein Air	05/05/2016 – 15/08/2016	En partenariat avec le Louvre
21 Rue La Boétie	22/09/2016 – 19/02/2017	Concession à Tempora
Viva Roma !	25/04/2018 – 26/08/2018	En partenariat avec le Louvre
Hyperrealism Sculpture	22/11/2019 – 02/08/2020	Concession à Tempora
Warhol – The American Dream Factory	02/10/2020 – 18/04/2021	Concession à Tempora
Inside Magritte	05/11/2021 – 18/04/2022	Concession à Tempora
Collectionneuses Rothschild	21/10/2022 – 28/02/2023	En partenariat avec le Louvre

L. Perrin, 2023, sur base de La Boverie, « Les expos précédentes », *Site web de La Boverie*, disponible sur : <https://www.laboverie.com/expos-evenements/expos-passee> (consulté le 10 mai 2023).

Un second espace d'expositions temporaires est également implanté au sein de l'axe. La structure privée SCRL-FS<sup>169</sup> Europa Expo a signé un contrat de concession commerciale avec la SNCB (qui couvre actuellement la période 2022-2030)<sup>170</sup>. Europa Expo, qui est chargée exclusivement de la production des expositions, fait appel à l'ASBL Collections&Patrimoines pour la conception des expositions (et notamment pour la construction des décors, qui sont réalisés dans des ateliers à Angleur)<sup>171</sup>. Les deux structures disposent du même administrateur

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> Ville de Liège, *La Boverie*, dossier de presse, janvier 2016, p. 7 et p. 12.

<sup>168</sup> *Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023 ; *Entretien avec BB et CC*, réalisé le 3 avril 2023.

<sup>169</sup> Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale.

<sup>170</sup> *Entretien avec EE*, réalisé le 6 mars 2023.

<sup>171</sup> *Entretien avec Alain Mager*, réalisé le 22 février 2023.

délégué. Précisons d’ailleurs que jusqu’en février 2014, Europa Expo était une ASBL, et non une société commerciale : cette modification juridique trouve son fondement dans une décision du Tribunal de l’Entreprise de Verviers, confirmée en appel, qui précise que la production d’expositions de grande envergure est une activité de nature commerciale, laquelle, si elle est exercée à titre principal, est incompatible avec la législation relative aux ASBL en vigueur à l’époque<sup>172</sup>.

**Figure 12** : Les expositions temporaires organisées par Europa Expo dans la gare des Guillemins

Exposition	Dates
SOS Planet	04/09/2010 – 08/01/2012
Golden Sixties	16/06/2012 – 30/09/2013
Liège Expo 14-18	02/08/2014 – 30/08/2015
Salvador Dali	27/02/2016 – 06/11/2016
L’armée Terracotta	23/12/2016 – 23/04/2017
J’aurai 20 ans en 2030	23/09/2017 – 03/06/2018
Génération 80 Expérience	22/09/2018 – 31/08/2019
Toutankhamon	14/12/2019 – 03/01/2021
Napoléon	03/04/2021 – 09/01/2022
I Love Japan	02/04/2022 – 08/01/2023

L. Perrin, 2023, sur base de Europa Expo, « Qui sommes-nous ? », *Site web d’Europa Expo*, disponible sur : <https://www.europaexpo.be/expo/index.php/europa-expo-fr/qui-sommes-nous-fr> (consulté le 10 mai 2023).

Depuis son implantation aux Guillemins, cet organisme privé a organisé 10 expositions « en immersion [et] d’envergure internationale »<sup>173</sup>, autour de thèmes divers et variés tels que Napoléon, le Japon, Toutankhamon, ou encore Salvador Dalí<sup>174</sup>. La première exposition « SOS Planète » a été organisée à la demande de la SNCB qui désirait démontrer, à travers un événement, une certaine préoccupation pour le développement durable<sup>175</sup>. Une seconde exposition, intitulée « Golden Sixties », a ensuite été organisée dans la foulée : sur les 300 000 visiteurs, un tiers sont venus grâce au billet B-Excursion (Discovery Ticket), un produit commercialisé par la SNCB qui combine l’entrée dans une attraction touristique et un voyage aller-retour en train à -50 %. « Là, du coup, la réflexion a basculé », explique Alain Mager, administrateur délégué d’Europa Expo, « le chemin de fer nous a dit : “Vous devenez porteur d’affaires, et donc, nous, on est intéressé que vous restiez à la gare des Guillemins.” »

<sup>172</sup> Tribunal de Commerce de Verviers, *SA Tempora contre ASBL Collections et Patrimoine et ASBL Europa 50*, Rôle générale n° C/13 008, 15 novembre 2013.

<sup>173</sup> Europa Expo, « Qui sommes-nous ? », *Site web d’Europa Expo*, 2023, disponible sur : <https://www.europaexpo.be/expo/index.php/europa-expo-fr/qui-sommes-nous-fr> (consulté le 12 avril 2023).

<sup>174</sup> En date de mars 2023. *Entretien avec Alain Mager*, réalisé le 22 février 2023, p. 117.

<sup>175</sup> *Ibid.*

Il est intéressant de constater que les contacts entre Europa Expo et la SNCB d'une part, et la Ville et la Boverie d'autre part, ne sont pas au beau fixe. Selon Jean-Pierre Hupkens, l'implantation d'Europa Expo dans la gare des Guillemins contribuerait à entraver la dynamique économique escomptée grâce à la création de la Boverie :

« [Europa Expo], c'est quelque part un concurrent. [...] Il n'y a pas beaucoup de villes au monde où on met beaucoup d'argent pour développer un espace d'expositions temporaires, et puis à côté de cela, on en développe un autre. [...] En plus, la particularité, c'est que cette initiative se situe dans la gare. Et donc je ne suis pas certain que les gens qui viennent à l'exposition ne font autre chose que venir à l'exposition, remonter dans le train, et rentrer chez eux. Ce n'est pas du tout la même chose que quand vous êtes obligés de sortir de la gare, parcourir une distance...si ce que vous voyez sur la distance vous semble agréable, ça vous incite à revenir. »<sup>176</sup>

Quand on interroge Europa Expo sur le sujet, la réponse est claire : « Il n'y a pas d'aide directe des pouvoirs publics liégeois. »<sup>177</sup>

Autrement dit, nous faisons face à deux *locational policies* par la consommation en concurrence. D'un côté, la Ville souhaite, dans la lignée de ce qui s'est fait à Bilbao, que la Boverie constitue le point d'ancrage du redéveloppement économique de la cité, tandis que du côté de la SNCB, il s'agit de proposer une activité qui participe à attirer des voyageurs dans sa gare...peu importe qu'ils en sortent ou non ! D'une certaine façon, ce différend fait écho à l'épineux débat des années 2000 quant au développement de l'esplanade : on se souviendra notamment des projets radicalement différents de Dethier et Calatrava (cf. *supra*). Toutefois, cela n'a pas empêché la réalisation de billets combinés « Exposition des Guillemins + Boverie », ni le prêt de pièces issues des collections communales pour des événements organisés par Europa Expo<sup>178</sup>.

## 6.2. L'esthétique de l'espace

Cette section intitulée « esthétique de l'espace » est consacrée aux interventions culturelles prenant place au sein de l'espace public et privé, et qui s'inscrivent également — nous allons le voir — dans une logique d'attractivité de potentiels économiques exogènes. Trois types

---

<sup>176</sup> Entretien avec Jean-Pierre Hupkens, réalisé le 24 février 2023, p. 282.

<sup>177</sup> Entretien avec Alain Mager, réalisé le 22 février 2023, p. 128.

<sup>178</sup> Entretien avec BB et CC, réalisé le 3 avril 2023.



d'interventions sont abordées successivement : l'architecture iconique, l'art d'intérieur et l'art public.

Dans le dossier de presse rédigé pour l'inauguration du musée de la Boverie, nous pouvons lire que l'institution est située au cœur d'un « axe Guillemins-Boverie-Médiacité rythmé par les plus grands architectes » : Santiago Calatrava, Rudy Ricciotti et Ron Arad, qui ont respectivement dessiné la gare des Guillemins, l'annexe du Palais des Beaux-Arts (hébergeant le musée de la Boverie)<sup>179</sup> et la Médiacité<sup>180</sup>. Tant pour la gare que pour le Palais, vu qu'il s'agit de bâtiments publics (le premier appartenant à la SNCB et le second à la Ville), la désignation d'un architecte s'est faite au terme d'un concours d'architecture, dans le respect de la législation en matière de marché public<sup>181</sup>. Pour la Médiacité, le projet est porté par un promoteur privé sur son propre site. Toutefois, les autorités publiques n'ont pas été dépossédées de toute possibilité d'intervention pour autant : rappelons que la construction de cette cité des loisirs a nécessité l'obtention d'un permis unique. Conformément à notre périmètre d'étude, nous n'aborderons pas le cas de la Médiacité en détail (cf. *supra*). Les œuvres de Ricciotti et Calatrava constituent, selon nous, des exemples types d'un paradigme architectural dont une des premières traces majeures remonte à la réalisation du musée Guggenheim de Bilbao par l'architecte Franck O. Gehry en 1997 : l'architecture iconique<sup>182</sup>. Celle-ci se caractérise par la réalisation de projets architecturaux de grande envergure, souvent signés de la patte d'un architecte de renom (« un starchitecte »), dans l'optique de développer des attributs urbains distinctifs, et attirer *in fine* des investisseurs et touristes<sup>183</sup>. Ce type de *locational policy* par la consommation culturelle a trouvé concrétisation au sein de « l'axe du XXIe siècle ». Comme l'explique Jean-Christophe Peterkenne, tant pour l'annexe du Palais des Beaux-Arts que pour la gare de Calatrava, il y avait une volonté de réaliser « des gestes architecturaux forts » (des « GAF »)<sup>184</sup>. En ce qui concerne spécifiquement l'annexe de Ricciotti, inaugurée en 2016 (cf. figure 13), les ambitions des autorités communales sont claires :

« Plus que la simple construction d'un musée, la volonté des forces vives liégeoises était de renforcer la dynamique de développement urbain et de positionnement par une

---

<sup>179</sup> Ricciotti était accompagné du **cabinet PHD**.

<sup>180</sup> Ville de Liège, *op. cit.*, janvier 2016, p. 5.

<sup>181</sup> Cette matière est actuellement régie par la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, *Moniteur belge*, 14 juillet 2016.

<sup>182</sup> Voir notamment Guillaume Éthier, *Architecture iconique: les leçons de Toronto*, Québec, PUQ, 2015.

<sup>183</sup> Olivier Chadouin, « “Les formes informent” : le retour du symbolique dans la fabrique de la ville néolibérale », *Questions de communication*, vol. 25, n° 1, 2014.

<sup>184</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 269.

architecture créative et par une identification visuelle forte de ce nouvel outil culturel. »<sup>185</sup> « Ce centre aura pour rôle de capter les visiteurs non seulement par l'objet de l'exposition, mais aussi par son architecture. »<sup>186</sup>

Notons également que la griffe architecturale de Rudy Ricciotti est loin d'être inconnue : il est notamment l'architecte du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, qui fut inauguré dans le cadre de « Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 »<sup>187</sup>. Quant à la gare des Guillemins, Aurélie Delage rappelle que la signature architecturale « reconnaissable » de Calatrava, et son expérience dans la réalisation de gares (telles que la Stadelhofen de Zurich en 1990 et l'Alameda de Valence en 1995) ont eu un rôle déterminant dans sa désignation en 1996<sup>188</sup>. En 2017, la Ville, la Province, l'Université de Liège, et le GRE ont d'ailleurs décidé de tirer parti de cet édifice monumental pour renforcer d'autant plus la visibilité de Liège « dans le monde instagramable » : des lettres géantes « Liège Together » ont été implantées sur le parvis de la gare, offrant dès lors aux touristes un emplacement idéal pour prendre des selfies avec la gare en toile de fond<sup>189</sup>.

Cette esthétique de l'espace se décline également par l'utilisation de l'art pour créer des lieux intérieurs uniques. Dans le Liège Office Center (LOC), l'Ardent Group a fait le choix d'ouvrir un hôtel Ibis Styles. Comme l'explique Stéphane Bensimon, ex-directeur général d'Ibis Styles France, « à l'inverse des établissements qui ouvrent sous l'enseigne Ibis ou Ibis Budget et dans lesquels presque tout est standardisé et décidé par la tête de réseau, les hôtels Ibis Styles peuvent être aménagés et décorés selon les envies des franchisés »<sup>190</sup>. À Liège, l'Ardent Group a décidé d'axer le thème de son hôtel sur la bande dessinée. Pour le rez-de-chaussée, c'est le dessinateur liégeois Igor Gabriel qui a réalisé plusieurs fresques. Les chambres, quant à elles, sont décorées avec des personnages de BD belges, tels que Natasha, Lucky Lucke ou encore Blake et Mortimer<sup>191</sup>. Il s'agit de créer « un lieu inspirant, unique et photogénique », qui « incite

---

<sup>185</sup> Ville de Liège, *op. cit.*, janvier 2016, p. 5.

<sup>186</sup> Ville de Liège, *Avis d'attribution de marché : mission d'étude complète pour la création du CIAC (Centre International d'Art et de Culture) au Parc de la Boverie à Liège*, attribué le 14 juin 2010.

<sup>187</sup> Marc Terrisse note d'ailleurs que les **chiffres de fréquentation du MUCEM** prennent en compte les visiteurs qui sont « **venus admirer l'architecture** de Rudy Ricciotti ou profiter de la terrasse pour bénéficier de la vue sur la ville et sur la Méditerranée » (et non uniquement ceux qui sont venus visiter les collections et expositions). Marc Terrisse, « Du marketing urbain à la démarche participative ? », *Nectart*, vol. 1, n° 1, 2015, p. 36.

<sup>188</sup> Aurélie Delage, *op. cit.*

<sup>189</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023.

<sup>190</sup> Jennifer Matas, « Ibis Styles, un business model « idéal pour la franchise » », *Les Echos Entrepreneurs*, 24 janvier 2014, disponible sur : <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/franchise/> (consulté le 2 avril 2023).

<sup>191</sup> RTC, « Bandes dessinées dans l'Ibis Styles de Liège », *Site web de RTC*, 2 mars 2020, disponible sur : [https://www.rtc.be/video/info/bandes-dessinees-dans-l-ibis-styles-de-liege\\_1504531\\_325.html](https://www.rtc.be/video/info/bandes-dessinees-dans-l-ibis-styles-de-liege_1504531_325.html) (consulté le 2 avril 2023).

les visiteurs à prendre des photos originales mettant en valeur le thème de l'hôtel et à les partager sur les réseaux sociaux »<sup>192</sup>. Cette démarche consistant à utiliser la culture comme un outil de différenciation est également mobilisée par la société anonyme Silversquare (qui fait partie du groupe Befimmo)<sup>193</sup>. Cette société invite des artistes pour concevoir des espaces de coworking « hors du commun et unique[s] en tout point »<sup>194</sup>. Le Silversquare Guillemins, situé dans un des deux bâtiments de Befimmo au pied de la Tour des Finances, a été décoré par le créateur de mode et artiste plasticien belge Jean-Paul Lespagnard. Bien que la décoration ne s'articule pas autour d'un thème précis, nous pouvons constater une utilisation abondante de deux personnages du folklore liégeois : Tchanchès et Nanesse (cf. figure 14). Lors de l'inauguration du bâtiment, le 6 avril 2023, en nous promenant dans les couloirs, nous entendons à plusieurs reprises des discussions d'employés : « On travaille dans un musée ! ». ! » En synthèse, la décoration de cet espace ainsi que celle de l'Ibis Styles s'inscrivent dans une optique de consommation culturelle : les attributs distinctifs de la culture sont mobilisés tant par le Silversquare que par l'Ardent Group pour créer des espaces singuliers, à destination d'entreprises du secteur tertiaire pour l'un, et de touristes pour l'autre.

Venons-en maintenant aux œuvres d'art public. Deux œuvres majeures ont pris place au sein de l'axe : la fresque « Shake Hands » du *street artist* PREF et l'installation « Comme tombées du ciel, les couleurs in situ et en mouvement » de Daniel Buren (cf. figure 13). La première, achevée le 13 octobre 2022, est située au n° 68 de la rue Paradis, juste en face du Silversquare Guillemins<sup>195</sup>. C'est d'ailleurs ce dernier qui en a financé la réalisation. La thématique de cette fresque « Shake Hands » n'est pas étrangère aux activités menées par le Silversquare : elle représente « visuellement le tissage, la collaboration, les choses qui s'entrelacent pour [ne] devenir qu'une : le travail d'équipe, tissu de la société »<sup>196</sup>. Il s'agit « d'engager la conversation et d'accueillir les voyageurs qui sortent du train et les travailleurs qui vont au coworking »<sup>197</sup>. Bien que cette intervention artistique soit financée par le privé, elle s'inscrit dans le cadre du festival « Murs Grands Ouverts », organisé par la Ville de Liège pour célébrer les vingt ans de

---

<sup>192</sup> ACCOR, « Open to Creativity », *Site web d'Accord*, août 2022, disponible sur : <https://group.accor.com/fr-FR/brands/economy/ibis-styles> (consulté le 2 avril 2023).

<sup>193</sup> La SA Silversquare Belgium est détenue à 91,91 % par Befimmo Real Estate Group SRL. BEFIMMO, « Structure du groupe », *Site web de Befimmo*, disponible sur : <https://www.befimmo.be/fr/befimmo-en-un-coup-doeil/structure-du-groupe> (consulté le 29 mars 2023).

<sup>194</sup> Silversquare, *op. cit.*

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> *Ibid.*

son opération Paliss'art<sup>198</sup>. Le projet Paliss'art, mené par les autorités communales en collaboration avec l'ASBL Spray Can Arts, vise à réintroduire l'art mural dans l'espace public, et à réaliser un parcours urbain de *street art* pour « renforcer l'attractivité » et le « rayonnement » de la ville<sup>199</sup>. Outre cette fresque, une installation temporaire de Daniel Buren sur la gare des Guillemins a été réalisée à l'initiative de l'homme d'affaires liégeois Stephan Uhoda (qui est à la tête du groupe Uhoda)<sup>200</sup>. Les pouvoirs publics (la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Liège et la Ville de Liège<sup>201</sup>) ont porté « le risque de la création et de la faisabilité » de l'œuvre<sup>202</sup>, en finançant l'étude préparatoire (budgétisation de l'intervention, évaluation de la surchauffe des vitres, questions juridiques, etc.)<sup>203</sup>. Cette intervention publique préalable représente moins de 20 % du cout total du projet. Le financement de l'œuvre en tant que telle est assuré par un consortium d'acteurs privés : parmi les principaux contributeurs figurent notamment le groupe Uhoda, Matexi et l'Ardent Group. Quelles sont les raisons qui sous-tendent la réalisation d'une telle installation *in situ* ? Selon le groupe Uhoda, le point de départ se situe au croisement de deux éléments : d'un côté, il y a une vraie sensibilité de Stephan Uhoda à l'art contemporain — rappelons qu'il a notamment constitué, avec son frère Georges Uhoda, une importante collection d'art contemporain<sup>204</sup> —, et de l'autre, le groupe avait « une réelle volonté d'utiliser l'art public comme vecteur de redynamisation et de réactivation de l'espace public et du centre public »<sup>205</sup>. Du côté des autorités liégeoises et du GRE, cette initiative a été accueillie positivement, notamment pour ses retombées en termes d'attractivité :

« Buren, c'est quand même un nom, c'est bon pour l'image de Liège. »<sup>206</sup> « Stephan Uhoda est un moteur, il est intéressé par le développement du quartier, et puis de manière générale, par l'introduction de l'art dans la ville comme levier d'attractivité. C'est ce à quoi je crois aussi beaucoup. »<sup>207</sup>

---

<sup>198</sup> Ville de Liège, « Paliss'art », *Site web de la Ville de Liège*, disponible sur : <https://www.liege.be/fr/decouvrir/plein-air/art-public/palissart> (consulté le 23 avril 2023).

<sup>199</sup> La réalisation de ce parcours de *street art* figure parmi les actions du programme stratégique transversal « Liège 2025 ».

Collège communal de la Ville de Liège, *Programme stratégique transversal — Liège 2025*, septembre 2019.

<sup>200</sup> *Entretien avec DD*, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>201</sup> Groupe Uhoda, *op. cit.*

<sup>202</sup> *Entretien avec Thierry Denuit*, réalisé le 27 mars 2023, p. 350.

<sup>203</sup> *Entretien avec DD*, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>204</sup> Uhoda Collection, « À propos », *Site web de la collection Uhoda*, disponible sur : <https://www.uhodacollection.com/a-propos> (consulté le 23 avril 2023).

<sup>205</sup> *Entretien avec DD*, réalisé le 29 mars 2023, p. 213.

<sup>206</sup> *Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023, p. 296.

<sup>207</sup> *Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023, p. 274.

Mais la dynamique d'attractivité escomptée est également porteuse de retombées directes pour les acteurs privés qui ont financé ce projet<sup>208</sup>. *Primo*, le groupe Uhoda, qui est actif dans le secteur événementiel, a signé un contrat de concession commerciale avec la SNCB pour installer et exploiter un chapiteau vitré de 400 m<sup>2</sup> situé sur une des plateformes supérieures de la gare. Ce « Pavillon des couleurs », disponible à la location, offre une vue directe sur l'œuvre de Buren. Toutefois, face à la faible demande et aux coûts élevés de l'énergie, le groupe a finalement décidé de retirer cet espace événementiel après quelques mois d'exploitation<sup>209</sup>. *Secundo*, le groupe Uhoda est l'actuel concessionnaire du Grand Café de la Gare, situé dans la gare des Guillemins, et tire donc directement profit d'une fréquentation accrue au sein de la gare. *Tertio*, comme l'évoque le responsable du projet à la SNCB, le groupe Uhoda est en train de diversifier ses activités dans l'immobilier, et cherche donc, à travers ce projet artistique, à rappeler aux autorités publiques qu'il est un partenaire clé<sup>210</sup>. D'ailleurs, un appel à projet immobilier a été lancé récemment par la Ville et la SNCB sur un terrain dont elles ont la propriété : le site ICADI, situé à côté du quartier Paradis Express sur l'esplanade des Guillemins (cf. figure 8). Le groupe Uhoda a répondu à cet appel. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la procédure de sélection est toujours en cours. *Quarto*, rappelons que parmi les contributeurs financiers à ce projet artistique figurent également Matexi (qui est propriétaire des 4 immeubles résidentiels du quartier Paradis Express) et l'Ardent Group (qui gère le Liège Office Center)<sup>211</sup>. Ces deux promoteurs immobiliers sont donc directement intéressés par la dynamique de redéveloppement de quartier, à laquelle l'art public apporte une contribution.

Que ce soit le développement d'un bâti iconique, ou l'installation d'œuvre d'art dans l'espace public et privé, cet ensemble d'interventions culturelles contribue, de près ou de loin, à la constitution d'une « identité territoriale discriminante » pour cet axe urbain : la singularisation du territoire à travers la culture participe à une stratégie globale visant à attirer des flux économiques, touristiques, résidentiels et entrepreneuriaux en terre liégeoise.

---

<sup>208</sup> Entretien avec Thierry Denuit, réalisé le 27 mars 2023.

<sup>209</sup> Entretien avec DD, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>210</sup> Entretien avec Thierry Denuit, réalisé le 27 mars 2023.

<sup>211</sup> Entretien avec DD, réalisé le 29 mars 2023.

Figure 13 : Planche de photos — Guillemins et Boverie



L. Perrin, 2023.



Figure 14 : Planche de photos — Silversquare Guillemins



L. Perrin, 2023.

### 6.3. La Design Station of Wallonia

Si les deux précédentes sections, consacrées à l'esthétique de l'espace et aux expositions temporaires de grande envergure, ont mis en évidence le développement d'une offre culturelle visant à stimuler l'attractivité du territoire, la Design Station of Wallonia s'enracine quant à elle dans un tout autre référentiel.

Le ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt, et le député provincial liégeois en charge de la Culture, Paul-Emile Mottart sont à l'initiative de ce centre du design. Le dossier a été rédigé en 2006<sup>212</sup>. Ces deux représentants n'en sont toutefois pas à leur coup d'essai. Un an auparavant, en 2005, ils ont fondé l'organisme Wallonie Design, une ASBL qui a pour objectif premier de mettre en relation les designers et les entreprises wallonnes. La réalisation de la Design Station s'inscrit donc dans « un espèce de momentum » politique où l'on considère qu'il est possible de « sauver la Wallonie par la créativité »<sup>213</sup>. Le ministre Marcourt a en effet fait du secteur du design un des piliers de la relance économique de la Wallonie, région touchée par la désindustrialisation et la délocalisation des industries lourdes : le design permet de conférer des spécificités monopolistiques aux biens et services produits par les entreprises wallonnes. Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre cadrage théorique, ce secteur entretient un lien étroit avec la culture. Dans une note qui nous a été transmise par Wallonie Design, nous pouvons notamment y lire ceci, à propos de la relation entre le design et la culture :

« [Pour le secteur du design, l]a culture n'est pas qu'une utilité ou une ressource. C'est un élément porteur de sens et créateur de valeur (tant au sens symbolique qu'économique). C'est un ensemble de forces et de facteurs de différenciation. »<sup>214</sup>

Cet engouement des autorités régionales et provinciales pour le design trouve alors concrétisation dans une *locational policy* par la production : la réalisation d'un centre du design à Liège. Il s'agit de créer un lieu qui met en lumière le design wallon, d'une part, et qui permet à des travailleurs du milieu créatif de se rencontrer (« un espèce de tiers lieu »<sup>215</sup>), d'autre part. Les tâches de déterminer un emplacement à Liège, et de construire le bâtiment ont été confiées à une intercommunale provinciale, la SPI<sup>216</sup>. Comme précisé précédemment, il n'est pas fait

---

<sup>212</sup> Entretien avec Cléo Brzakala, réalisé le 25 mars 2023.

<sup>213</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023, p. 91.

<sup>214</sup> Wallonie Design, Benoit Drouillat, *Note sur la culture du design en Wallonie* [En cours de rédaction], 2023, p. 1.

<sup>215</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023, p. 92.

<sup>216</sup> Pour plus d'informations sur la SPI, voir la note en bas de page 146.



mention de ce centre du design dans le dossier du PRU en 2007. Pour cause, c'est seulement en 2009 que la Ville et la SPI se sont entendues sur le site : le futur centre du design sera érigé sur le site Balteau (cf. figure 8), un terrain communal situé dans le PRU qui sera mis à disposition de la SPI par le biais d'un bail emphytéotique (conclu avec la Ville de Liège)<sup>217</sup>. En 2010, après quelques hésitations quant au positionnement exact du bâtiment sur le site Balteau, il est finalement acté que la Design Station sera construite sur la partie du terrain donnant sur la rue Paradis : vu que cette infrastructure doit jouer le rôle de vitrine du design wallon, le ministre Marcourt déclare qu'il « faut [...] en toute logique qu'elle soit visible de la gare »<sup>218</sup> !

En théorie, il est prévu, dans un premier temps, que le bâtiment abrite les locaux de Wallonie Design et de Job'In Design<sup>219</sup>, un lieu dédié à l'organisation d'expositions (qui présentent les réalisations des designers wallons), des salles de conférence, un espace de coworking (afin que les travailleurs créatifs puissent échanger entre eux) et un espace de prototypage (de type fablab<sup>220</sup>). Dans l'optique de mieux rentabiliser le bâtiment, il est également décidé de construire un espace de bureaux qui peuvent être loués à des entreprises<sup>221</sup>.

Toutefois, il y a lieu de constater que ces ambitions exprimées sur papier n'ont pas trouvé pleinement concrétisation. « Je vais le dire un peu crument, mais vous êtes dans un lieu mort. [...] c'est un bureau », nous explique-t-on du côté de Wallonie Design<sup>222</sup>. En ce qui concerne les expositions, il y a, dans un premier temps, eu quelques initiatives. Le Département Culture de la Province de Liège en a organisé plusieurs, sur des thématiques telles que le cristal et le verre en région liégeoise, la taxidermie, ou encore le design de produits en métal<sup>223</sup>. En octobre et novembre 2018, sous la direction du Département Culture et de Wallonie Design, la triennale internationale de design et d'innovation sociale, « Reciprocity Design Liège », s'est déroulée dans différents lieux du territoire provincial : dans ce cadre, une exposition intitulée « Face À

---

<sup>217</sup> Entretien avec Bernadette Marcourt, réalisé le 13 mars 2023.

<sup>218</sup> Philippe Bodeux, Laurence Wauters, « La SPI+ devrait y adjoindre un centre d'entreprises : localisation du centre du design : un accord », *Le Soir*, 21 mai 2010, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20100521-W14QAL> (consulté le 12 mars 2023)

<sup>219</sup> **Job'In Design** est une agence d'accompagnement, qui coache ceux qui désirent se lancer comme indépendants ou développer des entreprises dans les secteurs de la mode et du design.

<sup>220</sup> Les **fablabs** (abréviation de *fabrication laboratories*) sont des ateliers de fabrication qui « mettent à disposition de leurs utilisateurs des lieux équipés, notamment de machines à commande numérique (découpeuse à laser, découpeuse de vinyle, fraiseuse, etc.) ».

Marc Barbier, Evelyne Lhoste, « FabLabs », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], vol. 10, n° 1, 2016, disponible sur : <http://journals.openedition.org/rac/2878> (consulté le 29 avril 2023).

<sup>221</sup> Entretien avec Bernadette Marcourt, réalisé le 13 mars 2023.

<sup>222</sup> Entretien avec Clio Brzakala, réalisé le 25 mars 2023, p. 185 et p. 191.

<sup>223</sup> Entretien avec Bernadette Marcourt, réalisé le 13 mars 2023.

— Face B : Réalités de designers liégeois » a été présentée dans les locaux de la Design Station of Wallonia<sup>224</sup>. Toutefois, cette effervescence « expositionnelle » ne s’est pas inscrite dans la durée<sup>225</sup>. Les deux représentants politiques à l’initiative du centre du design quittent leur poste respectivement en 2017 et 2018. Pierre-Yves Jeholet (2017-2019), puis Willy Borsus (2019-...), tous deux membres du Mouvement réformateur, succéderont à Jean-Claude Marcourt au Ministère wallon de l’Économie, tandis qu’au niveau provincial, la compétence culturelle revient au socialiste Luc Gillard (2018-...). Wallonie Design a déposé un dossier pour obtenir des fonds afin d’animer le lieu : la Région wallonne et le comité d’experts refuseront la demande<sup>226</sup>. Au niveau de la Province, la députation n’a jamais répondu aux sollicitations de Wallonie Design quant à l’organisation d’une nouvelle édition de la triennale en 2021<sup>227</sup>. Quant à l’espace qui devait être dédié à la réalisation d’un coworking pour créatifs, il est aujourd’hui consacré à une tout autre fonction : Job’In, qui avait besoin de salles supplémentaires pour étendre ses bureaux, bénéficie de l’accès à ce coworking<sup>228</sup>. La coordinatrice de Job’In nous explique toutefois qu’il arrive que des travailleurs créatifs louent un espace à la journée pour accueillir un client dans un lieu élégant et idéalement situé en termes de mobilité<sup>229</sup>. Enfin, en ce qui concerne l’espace de prototypage, vu les retards pris dans la construction du bâtiment, « il y a déjà plein de fablabs en Wallonie » au moment où la Design Station sort de terre en 2016, explique la directrice de Wallonie Design<sup>230</sup>. Le lieu restera donc vide... jusqu’en 2019, où voit le jour un espace de prototypage, mais limité au secteur du textile : le « Texlab ». Le projet a été porté par une utilisatrice de chez Job’In, et a pu se concrétiser grâce à un dossier déposé par Wallonie Design<sup>231</sup>.

Nous identifions quatre facteurs qui expliquent ce décalage entre le projet initial et les activités concrètes qui se déroulent aujourd’hui dans la Design Station of Wallonia. *Primo*, tant Adèle Kurz de Job’In, que Clio Brzakala de Wallonie Design et Bernadette Marcourt de la SPI mettent en évidence une cause commune - nous avons d’ailleurs déjà eu l’occasion d’évoquer - : le

---

<sup>224</sup> Giovanna Massoni (dir.), *RECIPROCITY.DESIGN.LIEGE – Fragilitas : Design out of the comfort zone*, Liège, Adybooks, 2018, p. 130.

<sup>225</sup> On notera toutefois qu’après la publication du présent travail, une exposition organisée par la Province de Liège s’est tenue à la Design Station of Wallonia du 25 août au 10 septembre 2023 : « Rencontre avec la terre – Artisans & Ateliers ».

<sup>226</sup> *Entretien avec Clio Brzakala*, réalisé le 25 mars 2023.

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> *Entretien avec Adèle Kurz*, réalisé le 29 mars 2023.; *Entretien avec Bernadette Marcourt*, réalisé le 13 mars 2023.

<sup>229</sup> *Entretien avec Adèle Kurz*, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>230</sup> *Entretien avec Clio Brzakala*, réalisé le 25 mars 2023, p. 210.

<sup>231</sup> *Ibid.*

design, que ce soit au niveau des autorités provinciales ou des décideurs régionaux, n'est plus identifié comme une priorité politique. Bien qu'il ne soit pas aisé d'identifier une cause unique guidant ce changement de priorités, deux hypothèses semblent se dégager. D'une part, le design était, d'une certaine façon, associé à une ère politique qui s'est achevée avec le départ de Paul-Emile Mottard et Jean-Claude Marcourt : « Un politicien veut marquer son passage par de nouvelles politiques. [...] Qui dit changement de politique, dit changement d'initiative », nous a-t-on expliqué chez Wallonie Design<sup>232</sup>. D'autre part, les évaluations de la rentabilité du secteur du design telles que réalisées par la Région wallonne ont abouti à des résultats qui n'étaient pas favorables à la pérennisation des activités du secteur. Plusieurs acteurs évoquent notamment le fait que les paramètres choisis pour évaluer les retombées ne sont pas adéquats. Chez Job'In, par exemple, la rentabilité est évaluée à travers le critère du taux de création d'entreprises (le ratio entre le nombre de personnes qui ont sollicité une aide chez Job'In, et le nombre d'entreprises finalement créées). Selon Adèle Kurz, cet indicateur ne tient pas compte des multiples diagnostics en termes de réorientation que Job'In a réalisés. Notons d'ailleurs que les deux organismes qui occupent actuellement la Design Station of Wallonia, Job'In Design et Wallonie Design, sont d'ailleurs sous pression quant à leurs possibilités futures de financement. Le premier, qui est financé par la programmation FEDER, a été « éjecté » de la future programmation européenne (précisons que c'est la Région wallonne qui est responsable de l'attribution de ces fonds européens) : ils sont donc actuellement à la recherche de nouvelles sources de financement<sup>233</sup>. Le second a manqué de peu d'être absorbé par Wallonie Entreprendre (anciennement SOWALFIN) dans le cadre de la réforme de l'animation économique portée par le ministre de l'Économie Willy Borsus<sup>234</sup>. *Secundo*, la volonté d'avoir des « créatifs » qui viennent travailler au sein de la Design Station n'a pas été pensée de façon cohérente avec le territoire environnant. En effet, les travailleurs créatifs ont besoin d'ateliers. Or, la zone d'avant gare offre plutôt des espaces dédiés au secteur tertiaire<sup>235</sup>. « Pour moi, s'il y a un axe plus créatif, ce serait Saint-Léonard. », nous explique Cléo Brzakala<sup>236</sup>. *Tertio*, le fait que les alentours de la Design Station of Wallonia soient en travaux (l'écoquartier Paradis Express est toujours en construction) a évidemment eu un impact négatif sur la fréquentation des expositions organisées par le Département provincial de la Culture, et *ipso facto*,

---

<sup>232</sup> Entretien avec Cléo Brzakala, réalisé le 25 mars 2023, p. 187.

<sup>233</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023, p. 92.

<sup>234</sup> Entretien avec Cléo Brzakala, réalisé le 25 mars 2023.

<sup>235</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>236</sup> Entretien avec Cléo Brzakala, réalisé le 25 mars 2023, p. 206.

n'encourage donc pas les autorités publiques à pérenniser de telles activités<sup>237</sup>. *Quarto*, selon Adèle Kurz, la dynamique de coworking créatif semble être moins adaptée à la réalité immobilière liégeoise :

« J'ai un peu [l'impression] qu'on a suivi la mouvance de ce qui se passait à Paris où il y a beaucoup d'espaces un peu incubateurs où on a des ateliers, on partage, et on ne se sent pas seuls, etc. Mais, j'ai l'impression que ça marche moins bien ici à Liège, [...] parce qu'il y a moins ce besoin d'avoir des locaux pas trop chers. Les gens peuvent plus se débrouiller autrement, dans leurs maisons. » « Il n'y a pas cette pression immobilière qu'il y a à Bruxelles, où je pense que ça fonctionne mieux, car les gens n'ont pas de la place chez eux [...]. »<sup>238</sup>

#### 6.4. Conclusion intermédiaire

Au terme de notre analyse, deux conclusions peuvent être mentionnées. D'une part, nous avons mis en évidence une tendance claire à l'instrumentalisation des infrastructures culturelles dans l'optique de stimuler l'attractivité du territoire, et d'attirer des potentiels économiques exogènes (touristes, résidents et entreprises tertiaires). Cette logique de *city branding* et de marketing urbain se décline à travers la réalisation d'expositions temporaires de grande envergure, mais aussi par une esthétisation de l'espace public et privé. D'autre part, la mise en œuvre concrète de la seconde approche de notre cadre théorique, dite « par la production », est moins évidente. Même si la Design Station of Wallonia avait vocation à s'affirmer comme le pôle créatif du quartier (avec un coworking, des expositions de designers et un fablab), force est de constater que la seule dimension de production créative présente à l'heure actuelle dans ce bâtiment est un espace de prototypage textile

---

<sup>237</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023.

<sup>238</sup> Entretien avec Adèle Kurz, réalisé le 29 mars 2023, p. 100.

## 7. Approche transversale

Si notre cadrage théorique, articulé autour d'une double dimension consummative et productive, nous a permis d'analyser la fonction économique attribuée à la culture dans le cadre d'une stratégie de développement économique globale, notre recherche empirique a également mis en évidence d'autres dimensions qui nous permettent de qualifier plus précisément ce développement économique-culturel de l'axe, mais qui ne sont pas évoquées explicitement dans le cadre théorique que nous avons constitué *in abstracto*. Nous apportons donc quelques révisions à notre cadre théorique dans la section 7.1. Ensuite, sans prétendre à l'exhaustivité, nous évoquons les risques et conséquences qui accompagnent ce redéveloppement culturel et économique (section 7.2.).

### 7.1. Révision du cadrage théorique

Il convient plus particulièrement de s'intéresser à la démarche par laquelle ces *locational policies* par la consommation et par la production ont été mises en œuvre au sein de l'axe urbain. Bien que nous l'ayons déjà évoqué en filigranes au fil des sections du présent document, c'est bel et bien une logique de planification stratégique *top-down* qui caractérise le développement économique-culturel de l'axe. Comme l'évoque d'ailleurs Elena Chane-Alune, conseillère communale de l'opposition :

« On ne regarde pas où est la culture : on la met là et on espère que ça va prendre [...] On voit cette volonté *top-down*, de faire en sorte que ça prenne là. La volonté du XXI<sup>e</sup> siècle, [...] elle ne tient pas compte du terreau. »<sup>239</sup>

Une multitude d'exemples internationaux ont été mobilisés par les autorités publiques pour justifier la réalisation de projets artistiques, créatifs et architecturaux au sein de l'axe. Il est par exemple difficile d'ignorer la filiation entre le musée de la Boverie et le musée Guggenheim de Bilbao. Elle structure encore aujourd'hui le discours institutionnel, en témoigne notamment la récente intervention de Daniel Bacquelaine, bourgmestre de la commune de Chaudfontaine, lors d'un événement organisé par le GRE-Liège, au début du mois de mars 2023 :

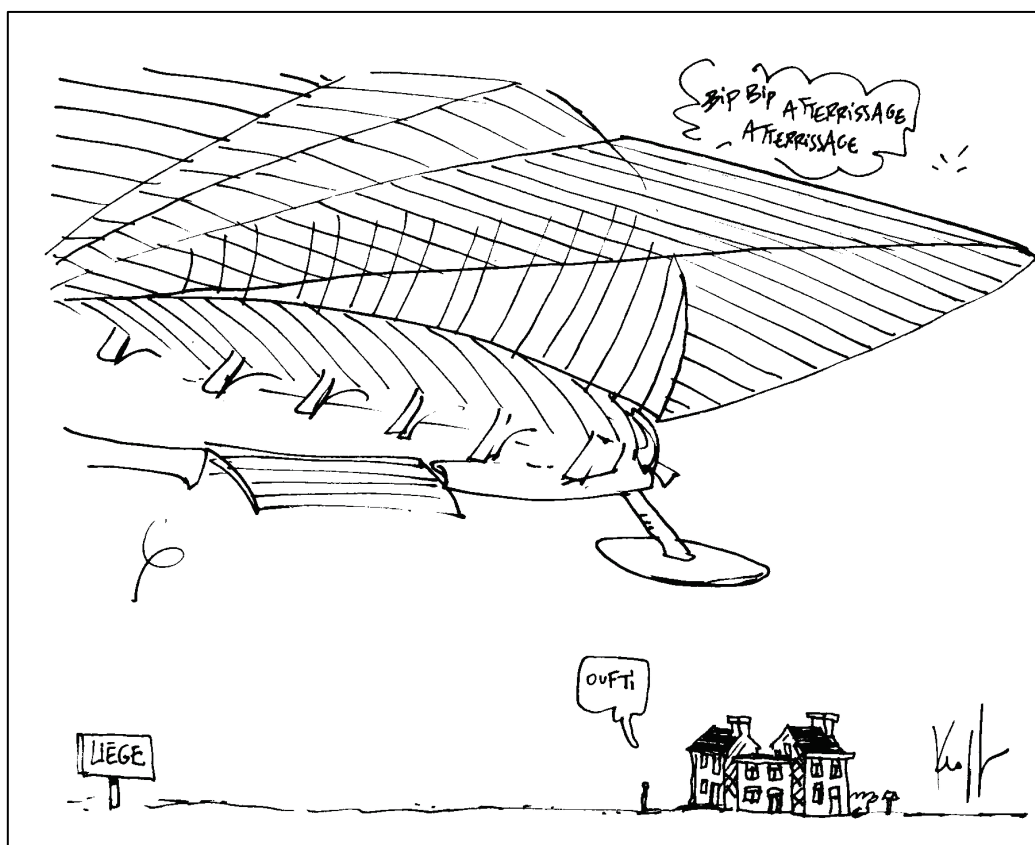
---

<sup>239</sup> Entretien avec Elena Chane-Alune, réalisé le 8 mars 2023, p. 244.

« On peut prendre l'exemple de Bilbao avec le [musée] Guggenheim, ça a permis d'être le point de départ d'une reconversion totale. Et je pense que ça, c'est quelque chose qu'on doit vraiment exploiter aujourd'hui. »<sup>240</sup>

Nous mentionnerons également la référence à Saint-Étienne et sa Cité du design lors de la réalisation de la Design Station of Wallonia (Paul-Emile Mottard s'y est d'ailleurs rendu lors d'une visite exploratoire)<sup>241</sup>, la volonté d'importer en terre liégeoise la « patte » de Calatrava, qui était alors déjà bien connu pour ses autres réalisations architecturales (cf. *supra*), mais aussi la référence assumée entre l'œuvre de Daniel Buren sur la gare des Guillemins et celle que le même artiste a réalisée sur le bâtiment de la Fondation Louis Vuitton à Paris entre 2016 et 2017<sup>242</sup>. Cet aspect « hors-sol » qui caractérise le développement territorial de l'axe est d'ailleurs raillé par le caricaturiste Pierre Kroll dans le quotidien *Le Soir* en 2009, année d'inauguration de la gare.

**Figure 15** : Caricature de Pierre Kroll dans le journal *Le Soir*



Pierre Kroll, *Inauguration de la gare des Guillemins* — *Le Soir*, 18 septembre 2009.

<sup>240</sup> Daniel Bacquelaine, *Déclaration au sein du panel « Attractivité »*, Évènement « Liège, Cap 2030 », GRE-Liège, 8 mars 2023.

<sup>241</sup> Dominique Legrand, « Un Centre du design en 2015 », *Le Soir*, 9 octobre 2012, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20121009-W03JDC> (consulté le 31 mars 2023).

<sup>242</sup> *Entretien avec Thierry Denuit*, réalisé le 27 mars 2023.

Bien que ce soit une démarche *top-down* qui semble caractériser notre cas d'étude, il ne s'agit pas de l'unique recette qui puisse être mobilisée dans le cadre d'une stratégie de développement économique territoriale par la culture. Plusieurs travaux, notamment ceux de Géraldine Djament-Tran et Sandra Guinand<sup>243</sup>, mettent en évidence des trajectoires alternatives, de nature *bottom-up*, où la dynamique de métropolisation est impulsée « par le bas », à travers une prise en compte du patrimoine local, dans ses dimensions matérielle et immatérielle, et une implication forte des habitants locaux dans le développement de l'infrastructure. Toutefois les deux auteurs notent que cette dynamique, bien que *bottom-up*, ne semble pas réellement remettre en cause le fondement même du processus de métropolisation, et d'instrumentalisation de la culture à des fins d'attractivité économique : « *In fine*, à qui profite le scénario de métropolisation adopté ? »<sup>244</sup>

Nous nous devons d'intégrer un second élément à la révision du cadrage théorique : la prise en compte des acteurs qui participent à la mise en mouvement concrète des *locational policies*. Dans la lignée de ce qui était énoncé dans le dossier du PRU en 2007, ce sont des alliances entre acteurs publics et opérateurs privés qui constituent l'option privilégiée au sein de l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité. Une multitude de partenariats public-privé (PPP) ont vu le jour, et s'articulent autour de véritables agrégations d'intérêts. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer le partenariat Tempora-Ville de Liège (qui, à travers son objectif d'attractivité touristique, permet au premier de rentabiliser son exposition, et au second d'attirer de nouveaux publics qui font vivre les commerces liégeois<sup>245</sup>), mais aussi la réalisation de la fresque « Shake Hands » (qui participe à la constitution d'un environnement esthétique susceptible de plaire aux entreprises tertiaires logées dans le Silversquare Guillemins, tout en constituant une plus-value pour le parcours touristique d'art public de la Ville<sup>246</sup>). Cette tendance des villes à recourir aux PPP dans le cadre de stratégies urbaines de développement économique d'un quartier a d'ailleurs été mise en évidence dans les publications de Mathieu Van Criekingen<sup>247</sup>.

Il est important de préciser que les acteurs privés ne sont pas cantonnés au rôle d'exécutant : ils disposent également d'un réel rôle d'initiative. Ce fut le cas du groupe Uhoda, accompagné

---

<sup>243</sup> Géraldine Djament-Tran, Sandra Guinand, « La diffusion des grands équipements culturels, vecteur de métropolisation des quartiers populaires ? », *Belgeo* [En ligne], vol. 1, 2014, disponible sur <http://journals.openedition.org/belgeo/12737> (consulté le 7 mai 2023).

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> *Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023.

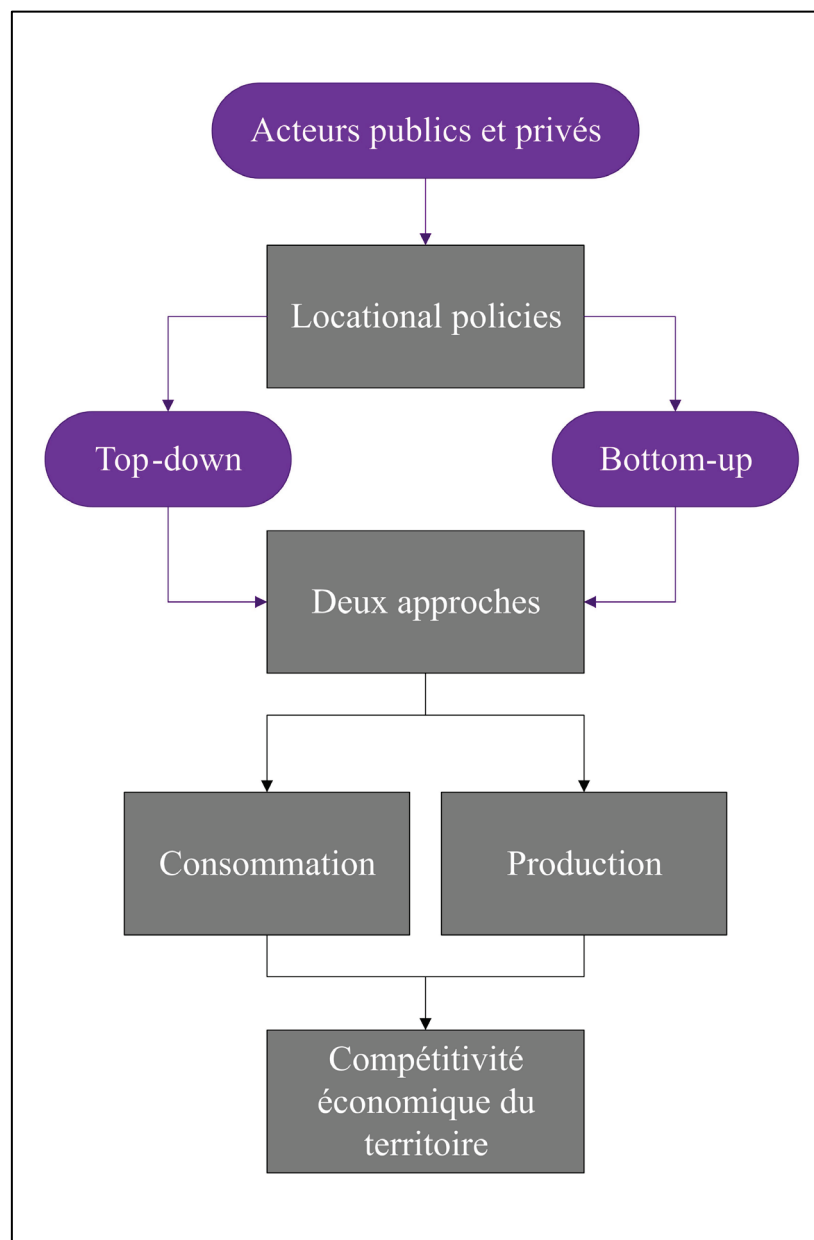
<sup>246</sup> *Entretien avec BB et CC*, réalisé le 3 avril 2023.

<sup>247</sup> Mathieu Van Criekingen, *op. cit.*, 2008 ;  
Mathieu Van Criekingen, *op. cit.*, 2013.

notamment de Matexi et de l'Ardent Group, qui a porté le projet de l'œuvre du Buren, ou encore du Silversquare qui a commandité la réalisation de la fresque murale. Un acteur immobilier du quartier nous explique d'ailleurs que selon lui, « le territoire est devenu la plaine de jeux des promoteurs »<sup>248</sup>.

La figure 16 permet de visualiser les ajouts à notre cadre théorique initial, qui sont représentés par des formes arrondies de couleur mauve.

**Figure 16** : Cadre théorique révisé



L. Perrin, 2023.

<sup>248</sup> Entretien avec DD, réalisé le 29 mars 2023, p. 224.



## 7.2. Panorama des risques et conséquences

Le modèle de développement économique par la culture, dont nous avons dressé le portrait tout au long du présent document, n'en est pas moins porteur de conséquences sur le plan urbanistique, social et culturel.

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, un premier phénomène majeur que nous souhaiterions mettre en avant au sein de l'axe urbain est celui de l'homogénéisation des paysages urbains<sup>249</sup>, qui se fonde sur une dynamique paradoxale. En effet, d'un côté, la culture est mobilisée en tant que facteur de différenciation et de distinction entre les villes. Mais de l'autre, cette singularisation du territoire par la culture se construit par l'utilisation abondante de « recettes » empruntées à nos voisins européens, à travers une démarche *top-down* (cf. section 7.1.). C'est donc l'ambition paradoxale d'« être unique en faisant comme les autres » qui caractérise le développement urbain et culturel de l'axe. Nous assistons à une généralisation et une homogénéisation des formes urbaines, et donc, à une atténuation de leurs caractères spécifiques<sup>250</sup>. On peut se demander à ce titre si l'aspect « hors-du-commun » et « unique » de l'architecture de la gare des Guillemins ne risque pas d'être compromis par la réalisation de la gare de Mons, dont Calatrava est également l'architecte<sup>251</sup>. La privatisation de l'espace public constitue une seconde conséquence d'un tel modèle de développement économique-culturel. L'installation du « Pavillon des couleurs » par le groupe Uhoda, qui a occupé une partie d'une plateforme de la gare, illustre cette tendance. Même si nous ne l'avons pas abordée en détail, notons que la réalisation du centre de loisirs de la Médiacité s'est soldée par la privatisation d'un segment de la rue d'Harscamp<sup>252</sup>.

Sur le plan social, nous nous devons de poser la question du lien entre le redéveloppement du quartier (notamment par la culture) et la gentrification. Définie comme un processus d'appropriation des quartiers populaires « par des catégories d'habitants et d'usagers mieux positionnées dans les rapports de classes »<sup>253</sup>, la gentrification contemporaine n'est plus

---

<sup>249</sup> Elsa Vivant, *op. cit.*, 2013.

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> « Les architectes **dupliquent un style** dans toutes les métropoles sans en modifier la quintessence, sans tenir compte de l'architecture locale, ni même utiliser les matériaux de la région ».

Marc Terrisse, *op. cit.*, p. 36.

<sup>252</sup> Philippe Bodeux, Anne-Catherine De Bast, « La Médiacité, espoirs et déceptions », *Le Soir*, 20 octobre 2009, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20091020-W1CEW6> (consulté le 4 mai 2023) ;

Thérèse Jamin, « Le Serpent : Du complexe du Longdoz à la Médiacité », *Le chaînon manquant*, 17 mai 2009, disponible sur : <https://lechainonmanquant.be/en-ville/le-serpent.html> (consulté le 4 mai 2023).

<sup>253</sup> Mathieu van Criekingem, *op. cit.*, 2013, p. 2.

seulement une pratique sociale ou « un phénomène tiré par les seules forces du marché »<sup>254</sup> : elle est érigée en tant que « stratégie urbaine globale », en tant que projet de ville<sup>255</sup>. Rappelons d'ailleurs que la quête d'une attractivité touristique, résidentielle et tertiaire est clairement évoquée dans le dossier du PRU (cf. chapitre 5). Cette stratégie gentrificatrice globale s'est notamment déclinée, au niveau culturel, par la réalisation de *locational policies* par la consommation (telles que le musée de la Boverie, ou l'architecture iconique), que nous avons analysées tout au long de cette recherche. La culture n'est d'ailleurs pas le seul type d'action mobilisé. Par exemple, l'offre de logements neufs, concentrée dans l'écoquartier Paradis Express, s'inscrit elle aussi dans une conception gentrificatrice du développement du quartier :

« Au vu de leur niveau de standing, [ces logements ne seront] probablement pas accessibles aux habitants évacués, dans le cas où ceux-ci souhaiteraient revenir dans le quartier. »<sup>256</sup> « Les projets Matexi, ça se vend à 3000/3200 euros du mètre carré hors TVA. »<sup>257</sup>

Cette recherche de retombées économiques issues d'une stratégie visant à stimuler l'appropriation d'un territoire par des populations aisées pose donc la question de la marginalisation des classes populaires, voire même de leur éviction matérielle et symbolique de ce quartier péricentral<sup>258</sup>. Vu le nombre de projets encore en cours de développement (l'écoquartier Paradis Express, le site ICADI, le site Balteau, l'implantation du tram, et bien d'autres), il est toutefois difficile de dresser à l'heure actuelle un bilan précis et chiffré quant au changement de la morphologie socio-spatiale du quartier.

Enfin, c'est le contenu même des politiques culturelles qui est questionné. Plusieurs acteurs rencontrés ont mentionné le fait que la subordination de l'action culturelle à des objectifs de rentabilité et d'attractivité décourage la prise de risque inhérente aux politiques culturelles. Un architecte nous a d'ailleurs fait part de ces quelques mots :

« Il n'y a plus aucune prise de risque. Sans prise de risque, l'architecture, c'est chiant. [...] Ce qui fait la créativité ou la beauté d'un espace, c'est justement parce qu'il y a une part d'inconnue. »<sup>259</sup>

---

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> François Schreuer, *op. cit.*

<sup>257</sup> *Entretien avec AA*, réalisé le 23 septembre 2022, p. 82.

<sup>258</sup> Mathieu van Crielingen, *op. cit.*, 2013.

<sup>259</sup> *Entretien avec DD*, réalisé le 29 mars 2023, p. 226.

En abordant le cas spécifique de la Boverie, Elena Chane-Alune évoquera également ce rapport au risque :

« Si on fait que du Tempora, pour moi, on ne prend pas assez de risque. Une politique culturelle, c'est beaucoup plus ambitieux. [...] Prendre des risques, c'est peut-être se prendre une très très grosse claque, mais je pense que c'est ça la mission des politiques culturelles. »<sup>260</sup>

Cette dernière déclaration fait écho aux recherches de Noémie Drouguet, docteure en muséologie, qui a analysé le cas des « expositions-spectacles » (ou *blockbuster shows*<sup>261</sup>) organisées par Tempora et Collections&Patrimoines<sup>262</sup>. Si elles ont le mérite de s'adresser à un public large et familial et de mettre en éveil tous les sens du visiteur à travers une scénographie spectaculaire, ces expositions de grande envergure, assujetties à l'impératif de rentabilité, se caractérisent souvent par l'absence de regard critique sur le sujet traité, la primauté du décor sur la qualité des pièces présentées, le choix d'un thème « qui puisse devenir attractif pour un maximum de publics potentiels »<sup>263</sup> ou encore l'utilisation abondante (et pas toujours explicite) d'objets « en toc »<sup>264</sup>. À mi-chemin entre le parc d'attractions et le musée, la contribution de ces expositions à une accessibilité accrue du monde des arts est sujette à discussion. Déjà à la fin des années 1990, Emma Baker, analysant ce phénomène, posait le constat suivant :

« [Dans le champ des arts], le plaisir ne peut être entièrement séparé de la compréhension. Dans la mesure où la plupart des *blockbusters* ne prennent pas cela suffisamment en compte, leur contribution à la démocratisation de l'art est nécessairement limitée. »<sup>265</sup>

---

<sup>260</sup> Entretien avec Elena Chane-Alune, réalisé le 8 mars 2023, p. 247.

<sup>261</sup> Emma Baker, *op. cit.*

<sup>262</sup> Noémie Drouguet, « Succès et revers des expositions-spectacles », *Culture & Musées*, n° 5, 2005.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> Emma Baker, *op. cit.*, p. 144 [nous traduisons].

## 8. Conclusion

La présente recherche apporte des éléments de réponses à la question suivante : « Comment la culture est-elle intégrée dans la stratégie de développement économique de l'axe Guillemins-Boverie-Médiacité à Liège ? » Un raisonnement en trois temps a été mobilisé.

Tout d'abord, nous avons mis à jour le processus au cours duquel la réalisation de la nouvelle gare dans le quartier des Guillemins a ouvert la voie à une réflexion sur le développement du territoire environnant. Cette réflexion s'est concrétisée au milieu des années 2000. C'est en effet à ce moment-là que les autorités communales liégeoises ont commencé à « penser le territoire » à travers le prisme d'un axe urbain, situé dans le sillage de la gare et constitué par la réunion de trois zones (les Guillemins, la Boverie et la Médiacité). Alors que la région liégeoise est touchée par des vagues successives de désindustrialisation, ce périmètre axial est appelé à constituer un espace au sein duquel peuvent se déployer de nouvelles activités susceptibles de participer au redéploiement économique de la métropole liégeoise. Le développement d'une offre touristique, la résidentialisation des classes moyennes et aisées, et l'implantation d'entreprises du secteur tertiaire sont identifiés comme des objectifs clés.

Dans un second temps, nous avons analysé les différentes infrastructures culturelles et créatives de l'axe, ainsi que la place qu'elles occupent au sein de la stratégie de redéploiement économique. Un cadre théorique à deux facettes nous a permis d'éclairer cette phase analytique de notre recherche. D'une part, l'instrumentalisation de la culture à des fins de marketing urbain et de stimulation de l'attractivité territoriale a été mise en évidence. La création d'espaces d'exposition temporaire de grande envergure, et la tendance à l'esthétisation des lieux publics et privés (à travers la conception d'édifices d'architecture iconique, d'installations d'art public, et d'œuvres d'art d'intérieur) s'inscrivent dans une logique de différenciation du territoire, dans l'optique d'attirer les flux économiques du capitalisme transnational. D'autre part, à l'initiative de la Région wallonne et de la Province de Liège, une institution de l'économie créative, la Design Station of Wallonia, est venue « se greffer » au sein du périmètre axial d'avant-gare. Cette infrastructure avait notamment pour vocation de promouvoir le design wallon, un secteur qui, en intégrant les attributs distinctifs de la culture dans le processus de production, participe à la différenciation des biens et services. Toutefois, nous avons fait état d'un décalage majeur entre les objectifs initiaux qui étaient attribués à ce centre du design, et la réalité de leur mise en œuvre.

Enfin, dans notre dernier chapitre, nous avons cherché à qualifier d'autant plus précisément la démarche à travers laquelle la culture est mobilisée comme un vecteur de redéploiement économique : c'est en effet à travers une dynamique *top-down*, mise en œuvre grâce à la conclusion de multiples partenariats publics-privés, que l'axe s'est développé culturellement. Nous en avons également profité pour dresser un panorama des risques et conséquences de ce modèle de développement économique-culturel : entre homogénéisation des paysages urbains, exclusion des classes populaires des zones péri-centrales, privatisation de l'espace public et « loisirification » de la culture, toutes ces considérations contrastent avec les discours institutionnels louant les vertus d'un développement économique harmonieux.

Si notre recherche se limite à l'analyse d'un cas d'étude caractérisé par la relation étroite qui se noue entre culture et économie, d'autres horizons sont envisageables. Guy Saez a par exemple travaillé sur le concept de ville participative, qui met la culture au cœur du processus d'accroissement du « capital social des habitants », et affirme « des choix esthétiques liés aux arts de la rue ou aux cultures urbaines »<sup>266</sup>. Les Mains d'Œuvres à Saint-Ouen, l'association Culture Commune à Loos-en-Gohelle<sup>267</sup>, ou le parcours d'art Chic and Cheap à Liège<sup>268</sup> figurent parmi les exemples d'intervention culturelle qui, en tant que véritables « support[s] à la sociabilité de proximité »<sup>269</sup>, participent à la constitution de communautés urbaines. Ces voies alternatives, passant entre les mailles du néolibéralisme urbain, constitueront très certainement l'objet de futurs travaux de recherche.

---

<sup>266</sup> Guy Saez, « La métropolisation de la culture », *Cahiers français*, vol. 382, 2014, p. 14.

<sup>267</sup> Ces deux premiers cas sont cités en tant qu'exemple dans : Simon Debersaques, *Recherche n° 6 : équipement culturel et développement local*, Bruxelles, MetroLab, 2016.

<sup>268</sup> Ce cas liégeois a été analysé dans : Maud Hagelstein, Sarah Jonet, « Ville artistique. La culture au service d'une expérience alternative avec l'urbain. », in Rachel Brahy, Élisabeth Dumont, Pierre Fontaine, Christine Ruelle (éd.), *Regards sur la ville. Échanges et réflexions à partir de Liège*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2018.

<sup>269</sup> Simon Debersaques, *op. cit.*, 2016, p. 9.

## 9. Bibliographie

### 9.1. Articles de revue

AMBROSINO Charles, GUILLON Vincent, « Les trois approches de la ville créative : gouverner, consommer et produire », *L'Observatoire*, vol. 36, n° 1, 2010, pp. 25-28.

ARNOLD Tobias, KAUFMANN David, « Strategies of cities in globalized interurban competition: The locational policies framework », *Urban Studies*, 2018, vol. 55, n° 12, 2018, pp. 2703-2720.

BARBIER Marc, LHOSTE Evelyne, « fablabs », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], vol. 10, n° 1, 2016, disponible sur : <http://journals.openedition.org/rac/2878> (consulté le 29 avril 2023).

BRAUN Virginia, CLARKE Victoria, « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative research in psychology*, vol. 3, n° 2, 2006, pp. 77-101.

CAPRON Michel, « La sidérurgie en Wallonie entre Usinor, Duferco et Arcelor », *Courrier hebdomadaire*, vol. 1786-1787, n° 1-2, 2003, pp. 5-83.

CATELLIN Sylvie, « L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire », *Hermès, La Revue*, vol. 39, n° 2, 2004, pp. 179-185.

CHADOUIN Olivier, « “Les formes informent” : le retour du symbolique dans la fabrique de la ville néolibérale », *Questions de communication*, vol. 25, n° 1, 2014, pp. 21-39.

COLOMB Claire, « Culture in the city, culture for the city? The political construction of the trickle-down in cultural regeneration strategies in Roubaix, France », *European Cities and Capitals of Culture*, vol. 82, n° 1, 2011, pp. 77-98.

CUSIN François, DAMON Julien, « Les villes face aux défis de l'attractivité. Classements, enjeux et stratégies urbaines », *Futuribles*, vol. 10, n° 367, 2010, pp. 25-45.

DJAMENT-TRAN Géraldine, GUINAND Sandra, « La diffusion des grands équipements culturels, vecteur de métropolisation des quartiers populaires ? », *Belgeo* [En ligne], vol. 1, 2014, disponible sur <http://journals.openedition.org/belgeo/12737> (consulté le 7 mai 2023).

DROUGUET Noémie, « Succès et revers des expositions-spectacles », *Culture & Musées*, n° 5, 2005, pp. 65-90.

DUQUET Benjamin, « Le centre-ville de Montréal est-il en perte de vitesse ? Analyse de la localisation des services supérieurs 1996-2011 », *The Canadian Geographer - Le Géographe Canadien*, vol. 62, n° 4, 2018, pp. 505-521.

GARCIA Beatriz, « Cultural Policy and Urban Regeneration in Western European Cities: Lessons from Experience, Prospects for the Future », *Local Economy*, vol. 19, n° 4, 2004, pp. 312-326.

GENARD Jean-Louis, « Cultures urbaines et politiques culturelles », *Sociologies* [En ligne], 2014, disponible sur <https://journals.openedition.org/sociologies/4575> (consulté le 11 février 2022).

IMBERT Geneviève, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 102, n° 3, 2010, pp. 23-34.

LEBOUTTE René, « La problématique des bassins industriels en Europe », *Espace Populations Sociétés*, vol. 3, n° 19, 2001, pp. 399-419.

LERICHE Frédéric, SCOTT Allen John Scott, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique*, vol. 34, n° 3, 2005, pp. 207-222.

MONTGOMERY John M, « Cultural quarters as mechanisms for urban regeneration. Part 2 : a review of four cultural quarters in the UK, Ireland and Australia », *Planning Practice & Research*, vol. 19, n° 1, 2004, pp. 3-31.

PASLEAU Suzanne, « Caractéristiques des bassins industriels dans l'Eurégio Meuse-Rhin », *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], vol. 3, 2002-2003, disponible sur : <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?Id=298> (consulté le 5 mars 2023).

PINSON Gilles, SALA PALA Valérie, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, 2007, pp. 555-597.

SAEZ Guy, « La métropolisation de la culture », *Cahiers français*, n° 382, 2014, pp. 10-15.

SAEZ Guy, « Une (ir)résistible dérive des continents. Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », *L'Observatoire*, vol. 36, n° 1, 2010, pp. 10-15.

SAGER Tore, « Neo-liberal Urban Planning Policies: A Literature Survey 1990-2010 », *Progress in Planning*, 2011, vol. 76, n° 4, 2011, pp. 147-199.

SCOTT Allen John, « A World in Emergence: Notes towards a Resynthesis of Urban-Economic Geography for the 21st Century », *Urban Geography*, vol. 32, n° 6, 2013, pp. 845-970.

SCOTT Allen John, « Beyond the creative city: cognitive-cultural capitalism and the new urbanism », *Regional Studies*, vol. 48, n° 4, 2014, pp. 565-578.

SULZER Emmanuel, « Les nouvelles figures de la rationalisation du travail : Présentation de l'ouvrage de Guillaume Duval — l'entreprise efficace à l'heure de Swatch et mcdonald's », *Formation Emploi*, n° 66, 1999, pp. 93-97.

TERRISSE Marc, « Du marketing urbain à la démarche participative ? », *Nectart*, vol. 1, n° 1, 2015, pp. 31-40.

TREMBLAY Gaëtan, « Industries culturelles, économie créative et société de l'information », *Global media journal*, 2008, vol. 1, n° 1, 2008, pp. 65-88.

VAN CRIEKINGEN Mathieu, « La gentrification mise en politiques », *Métropoles* [En ligne], n° 13, 2013, disponible sur : <http://journals.openedition.org/metropoles/4753> (consulté le 20 octobre 2022).

VAN CRIEKINGEN Mathieu, « Urbanisme néolibéral et politiques de gentrification : main basse sur le quartier de la gare de TGV à Bruxelles », *Géo-regards. Reconstruire la ville en ville*, n° 1, 2008, pp. 111-123.

VIVANT Elsa, « L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines », *Terrains et Travaux*, 2013, vol. 2, n° 13, 2013, pp. 169-188.

XHAUFLAIR Virginie, PICHAULT François, « Comment forger l'avenir après deux siècles de sidérurgie ? Les apports d'une gouvernance réflexive des restructurations », *La Revue de l'Ires*, vol. 72, n° 1, 2012, pp. 65-90.

ZEEGERS Jacques, « Thatcher-Reagan, faut-il suivre leur exemple en Belgique ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 24, n° 6, 1985, pp. 395-402.

## 9.2. Ouvrages

ADORNO Theodor W., HORKHEIMER Max, *Dialektik der Aufklärung*, Paris, Gallimard, 1944, 319 p.



ALBARELLO Luc, *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*, Bruxelles, de Boeck, 2011, 144 p.

BENHAMOU Françoise, *L'économie de la culture*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, La Découverte, 2004, 123 p.

BOLTANSKI Luc, ESQUERRE Arnaud, *Enrichissement. Une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, 2017, 672 p.

BOUQUILLION Philippe, MIEGE Bernard, MOEGLIN Pierre, *L'industrialisation des biens symboliques : les industries créatives en regard des industries culturelles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble — PUG, 2013, 256 p.

BRENNER Neil, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004, 351 p.

COLLARD Fabienne, GOETHALS Christophe, WUNDERLE Marcus, *Dossier du CRISP : Les festivals et autres événements culturels*, Bruxelles, CRISP, 2014, 115 p.

ÉTHIER Guillaume, *Architecture iconique : les leçons de Toronto*, Québec, PUQ, 2015, 291 p.

MAHAUX Charles, PORTUGAELS Lily, *Liège à la croisée des millénaires*, Liège, Editions du Perron, 1999, 173 p.

MARQUET Jacques, QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociale*, 5<sup>e</sup> édition, Malakoff, Dunod, 2017, 384 p.

MÉRENNE-SCHOUMAKER Bernadette, BREUER Christoph, MÉRENNE Emile, *Liège, Ville et Région, documents cartographiques*, 5<sup>e</sup> édition, Liège, Université de Liège-SEGefa, 2010, 42 p.

PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, Presses universitaires de France — PUF, 2020, 160 p.

TYLOR Edward Burnett, *Primitive culture: Researches into the development of mythology, philosophy, religion, art and custom*, Londres, J. Murray, 1871, 463 p.

VINCENT Anne, WUNDERLE Marcus, *Dossier du CRISP : Le développement territorial transversal*, Bruxelles, CRISP, 2011, 124 p.

VINCENT Anne, WUNDERLE Marcus, *Dossiers du CRISP : Les industries créatives*, Bruxelles, CRISP, 2012, 90 p.

VIVANT Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 92 p.

### 9.3. Ouvrages collectifs

BOYER Robert, SAILLARD Yves (dir.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2010, 592 p.

MASSONI Giovanna (dir.), *RECIPROCITY.DESIGN.LIEGE – Fragilitas : Design out of the comfort zone*, Liège, Adybooks, 2018, 159 p.

RENARDY Christine (éd.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2005, 318 p.

### 9.4. Contributions à un ouvrage collectif

BAKER Emma, « Exhibiting the canon: the blockbuster show », in BAKER Emma (éd.), *Contemporary cultures of display*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1999, pp. 127-146.

GÉNARD Jean-Louis, « Les politiques culturelles de la Communauté française de Belgique : fondements, enjeux et défis. », in SAINT-PIERRE Diane et AUDET Claudine (éd.), *Référence Tendances et défis des politiques culturelles — Cas nationaux en perspective*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, pp. 179-218.

HAGELSTEIN Maud, JONET Sarah, « Ville artistique. La culture au service d'une expérience alternative avec l'urbain. », in BRAHY Rachel, DUMONT Élisabeth, FONTAINE Pierre, RUELLE Christine (éd.), *Regards sur la ville. Échanges et réflexions à partir de Liège*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2018, pp. 119-137.

LE GALLÈS Patrick, « Urbain (politiques urbaines) », in PASQUIER Romain (éd.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, pp. 553-559.

MAIRESSE François, ROCHELANDET Fabrice, « Chapitre 9 — Les industries culturelles : définition et organisation », in MAIRESSE François, ROCHELANDET Fabrice (dir.), *Économie des arts et de la culture*, Malakoff, Armand Colin, 2015, pp. 137-149.

MARTIN Ron, « The New Economics and Politics of Regional Restructuring: The British Experience », in ALBRECHTS Louis, MOULAERT Frank (éd.), *Regional Policy at the Crossroads: European Perspective*, Londres, Jessica Kingsley Publishers, 1989, pp. 27-51.

RUELLE Christine, TELLER Jacques, « Tensions entre planification stratégique et prise d'opportunité dans le cadre de l'aménagement des villes moyennes », in CADE Daniel, DIAB Youssef (dir.), *La Ville durable : Décision, Action, Financement, Communication*, Paris, Université d'été de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, 2008, pp. 79-93.

#### 9.5. Communications dans un congrès ou colloque

BINNS Luke, « Capitalising on culture: an evaluation of culture-led urban regeneration policy », in *Futures Academy*, Technological University Dublin, 2005, 8 p.

COISSARD Steven, PECQUEUR Bernard, « Des avantages comparatifs aux avantages différenciatifs, une approche par le territoire », in *18e Colloque de l'ASRDLF*, Grenoble et Chambéry, 11-13 juillet 2007, 16 p.

#### 9.6. Législation

Arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2012 arrêtant le périmètre de remembrement urbain de Liège — Quartier des Guillemins, *Moniteur belge*, 18 janvier 2013.

Arrêté du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial du 24 décembre 2007 arrêtant le périmètre de remembrement urbain de Liège — Quartier des Guillemins, *Moniteur belge*, 31 janvier 2008.

Code de Développement territorial – Partie décrétole, *Moniteur belge*, 14 novembre 2016.

Décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et modifiant l'arrêté royal n° 519 du 31 mars 1987 organisant la mobilité volontaire entre les membres du personnel statutaire des communes et des centres publics d'aide sociale qui ont un même ressort, *Moniteur belge*, 28 août 2018.

Décret wallon du 1er juin 2006 modifiant les articles 4, 11 et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, *Moniteur belge*, 15 juin 2006.

Décret wallon du 20 septembre 2007 modifiant les articles 1<sup>er</sup>, 4, 25, 33, 34, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 52, 58, 61, 62, 127, 175 et 181 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et y insérant l'article 42bis et modifiant les articles 1<sup>er</sup>, 4 et 10 du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et y insérant les articles 1<sup>er</sup>bis, 1<sup>er</sup>ter, 2bis et 9bis, *Moniteur belge*, 20 novembre 2007.

Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, *Moniteur belge*, 14 juillet 2016.

Loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, *Moniteur belge*, 5 aout 1976.

#### 9.7. Jurisprudence

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS, *SA Tempora contre ASBL Collections et Patrimoine et ASBL Europa 50*, Rôle générale n° C/13 008, 15 novembre 2013.

#### 9.8. Entretiens

*Entretien avec AA*, réalisé le 23 septembre 2022.

*Entretien avec Adèle Kurz*, réalisé le 29 mars 2023.

*Entretien avec Alain Mager*, réalisé le 22 février 2023.

*Entretien avec BB et CC*, réalisé le 3 avril 2023.

*Entretien avec Bernadette Marcourt*, réalisé le 13 mars 2023.

*Entretien avec Christine Defraigne*, réalisé le 14 mars 2023.

*Entretien avec Clio Brzakala*, réalisé le 25 mars 2023.

*Entretien avec DD*, réalisé le 29 mars 2023.

*Entretien avec EE*, réalisé le 6 mars 2023.

*Entretien avec Elena-Chane Alune*, réalisé le 8 mars 2023.

*Entretien avec Éric le Coguiéc*, réalisé le 24 mars 2023.

*Entretien avec Jean-Christophe Peterkenne*, réalisé le 3 avril 2023.

*Entretien avec Jean-Pierre Hupkens*, réalisé le 24 février 2023.

*Entretien avec Marcus Wunderle*, réalisé le 24 octobre 2022.

*Entretien avec Simon Debersaques*, réalisé le 21 octobre 2022.

*Entretien avec Thierry Denuit*, réalisé le 27 mars 2023.

## 9.9. Thèses de doctorat

DEBERSAQUES Simon, « *Et en plus, on travaille avec le quartier* » : *Analyse des tensions entre équipements culturels hybrides et quartiers populaires en voie de gentrification*, thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2020.

DELAGE Aurélie, *La gare, assurance métropolitaine de la ville post-industrielle. Le retournement de valeur dans les projets urbains de quartiers de gare à Saint-Etienne Châteaureux et Liège-Guillemins (Belgique)*, thèse de doctorat, Université Lyon 2 Lumière, 2013, 543 p.

MIGLIORETTI Pierre, *Des villes en projet : les politiques culturelles au cœur du développement métropolitain : une étude comparée du tournant métropolitain de la culture à Barcelone, Bordeaux, Strasbourg et Stuttgart*, thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2015, 834 p.

## 9.10. Sites web

ACCOR, « Open to Creativity », *Site web d'Accor*, aout 2022, disponible sur : <https://group.accor.com/fr-FR/brands/economy/ibis-styles> (consulté le 2 avril 2023).

ARDENT GROUP, « Ardent Group s'installe au cœur du quartier des Guillemins », *Site web de l'Ardent Group*, 20 juin 2021, disponible sur : <https://www.ardent-group.com/fr/ardent-group-sinstalle-au-coeur-du-quartier-des-guillemins/> (consulté le 2 avril 2023).

BEFIMMO, « Structure du groupe », *Site web de Befimmo*, disponible sur : <https://www.befimmo.be/fr/befimmo-en-un-coup-doeil/structure-du-groupe> (consulté le 29 mars 2023).

BODEUX Philippe, « Liège : Place des Guillemins : on redessine quasi tout ! », *Le Soir*, 3 juin 2011, <https://www.lesoir.be/art/d-20110602-W0P5MN> (consulté le 8 avril 2023).

BODEUX Philippe, DE BAST Anne-Catherine, « La Médiacité, espoirs et déceptions », *Le Soir*, 20 octobre 2009, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20091020-W1CEW6> (consulté le 4 mai 2023).

BODEUX Philippe, WAUTERS Laurence, « La SPI+ devrait y adjoindre un centre d'entreprises : localisation du centre du design : un accord », *Le Soir*, 21 mai 2010, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20100521-W14QAL> (consulté le 12 mars 2023).

BREËS Gwenaël, SCHREUER François, « Quand la SNCB fait de la spéculation », *Politique – Revue belge d’analyse et de débat*, n° 55, 2008.

EUROPA EXPO, « Qui sommes-nous ? », *Site web d’Europa Expo*, 2023, disponible sur : <https://www.europaexpo.be/expo/index.php/europa-expo-fr/qui-sommes-nous-fr> (consulté le 12 avril 2023).

GRE-LIEGE, « About », *Site web du GRE-Liège*, 2023, disponible sur : <https://gre-liege.be/#about> (consulté le 8 avril 2023).

JAMIN Thérèse, « Le Serpent : Du complexe du Longdoz à la Médiacité », *Le chainon manquant*, 17 mai 2009, disponible sur : <https://lechainonmanquant.be/en-ville/le-serpent.html> (consulté le 4 mai 2023).

LEGRAND Dominique, « Un Centre du design en 2015 », *Le Soir*, 9 octobre 2012, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20121009-W03JDC> (consulté le 31 mars 2023).

MATAS Jennifer, « Ibis Styles, un business model « idéal pour la franchise » », *Les Echos Entrepreneurs*, 24 janvier 2014, disponible sur : <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/franchise/> (consulté le 2 avril 2023).

MATRICHE Joël, « Visite d’un conservateur russe : l’Hermitage en visite au Mamac », *Le Soir*, 25 octobre 2006, disponible sur : <https://www.lesoir.be> (consulté le 5 mars 2023).

MEDIACITÉ, « Une architecture flamboyante », *Site web de la Médiacité*, 2022, disponible sur : <https://mediacite.be/une-architecture-flamboyante/> (consulté le 4 mars 2023).

MORAL Pierre, « Un musée toujours sans contenu », *Le Soir*, 5 octobre 2011, disponible sur : <https://www.lesoir.be/art/d-20111004-W0JGM7> (consulté le 4 mars 2023).

RTC, « Bandes dessinées dans l’Ibis Styles de Liège », *Site web de RTC*, 2 mars 2020, disponible sur : [https://www.rtc.be/video/info/bandes-dessinees-dans-l-ibis-styles-de-liege\\_1504531\\_325.html](https://www.rtc.be/video/info/bandes-dessinees-dans-l-ibis-styles-de-liege_1504531_325.html) (consulté le 2 avril 2023).

SPI, « Inauguration de la Design Station of Wallonie », *Site web de la SPI*, 13 octobre 2015, disponible sur : <https://old.spi.be/fr/presse-review/view/1030/inauguration-de-la-design-station-wallonia> (consulté le 8 avril 2023).

UHODA COLLECTION, « À propos », *Site web de la collection Uhoda*, disponible sur : <https://www.uhodacollection.com/a-propos> (consulté le 23 avril 2023).

UNIVERSITÉ DE LIÈGE, «Corpus», *Site web de Corpus*, 2023, disponible sur : <https://corpus.lltl.be/> (consulté le 5 mai 2023).

VILLE DE LIÈGE, «L’esplanade des Guillemins et le Périmètre de remembrement urbain», *Site web de la Ville de Liège*, 2023, disponible sur : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville> (consulté le 8 avril 2023).

VILLE DE LIÈGE, «Paliss’art», *Site web de la Ville de Liège*, disponible sur : <https://www.liege.be/fr/decouvrir/plein-air/art-public/palissart> (consulté le 23 avril 2023).

#### 9.11. Autres sources de littérature grise

BACQUELAINE Daniel, *Déclaration au sein du panel « Attractivité »*, Évènement « Liège, Cap 2030 », GRE-Liège, 8 mars 2023.

BEFIMMO, MATEXI, *Paradis Express : MATEXI et Befimmo s’attellent ensemble à la création d’un écoquartier dynamique à Liège*, communiqué de presse, 21 novembre 2019.

BOITEUX Céline, HURIOT Jean-Marie, *Services supérieurs et recomposition urbaine*, rapport de recherche du Laboratoire d’analyse et de techniques économiques (LATEC), Université de Bourgogne, 2000.

BOURGEOIS Marc, HALLEUX Jean-Marie, PAGANO Giuseppe, avec la collaboration de BRUNET Sébastien et GUYOT Jean-Luc, *Amélioration de l’attractivité et de la compétitivité du territoire wallon pour le secteur des services supérieurs : Étude stratégique exploratoire*, rapport de recherche de l’Institut Wallon de l’Évaluation, de la Prospective et de la Statistiques (IWEPS), n° 14, 2015.

COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE LIÈGE, *Programme stratégique transversal — Liège 2025*, septembre 2019.

COLLÈGE DES BOURMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE LIÈGE, *Projet de Ville 2003-2010*, 24 novembre 2003.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre vert — Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*, 2010.

CONSEIL COMMUNAL DE LIÈGE, *Décision du Conseil communal de Liège*, 26 octobre 2020, disponible sur : <https://www.deliberations.be/liege/26-octobre-2020/> (consulté le 12 avril 2023).

CONSEIL COMMUNAL DE LIÈGE, *Décision du Conseil communal de Liège*, 30 mai 2022, disponible sur : <https://www.deliberations.be/liege/30-mai-2022-17-00/subvention-indirecte-operateur-a-l2019> (consulté le 12 avril 2023).

DEBERSAQUES Simon, *Recherche n° 6 : équipement culturel et développement local*, Bruxelles, MetroLab, 2016, 15 p.

DEJACE Thibault, « Cité des Finances à Liège : La tour infernale », *Le Vif*, n° 22, 3 juin 2011.

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIÈGE, *Périmètre de remembrement urbain du quartier des Guillemins : projet de délimitation et évaluation des incidences sur l'environnement*, mars 2007.

DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION DES PROGRAMMES FEDER (SPW), *Liège 2007-2013*, 2023, 1 p.

FRANKIGNOULLE Pierre, DE HARLEZ DE DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, *Historique du parc de la Boverie (Liège) : une étude réalisée par l'ASBL Homme et Ville en 2005 pour le compte de l'Échevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège*, Département Environnement, Espaces Publics, Plantations, dans le cadre du programme de restauration et de rénovation des pars publics, janvier 2006.

GROUPE UHODA, *Comme tombées du ciel, les couleurs in situ et en mouvement*, dossier de presse, 2022.

KEA EUROPEAN AFFAIRS, *The economy of culture in Europe*, 2006.

RAIMBAULT Agathe, *Regards sur le quartier du Longdoz*, Liège, Urbagora, décembre 2015.

ROUSEAU Max, « Le mouvement des immobiliers », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2011.

RUESS Céline, *Made in Longdoz : Métamorphoses d'un quartier industriel*, Liège, Maison de la Métallurgie et de l'industrie de Liège, 2017.

SCHREUER François, « Un "axe du XXIe siècle" », *Dérivations*, n° 2, mars 2016, pp. 12-14.

SILVERSQUARE, *Une nouvelle fresque murale dans le quartier Liège-Guillemins signée par l'artiste britannique PREF, à l'initiative de Silversquare et en collaboration avec Spray Can Arts et l'opération Paliss'art de la Ville de Liège*, communiqué de presse, 2022, disponible sur : <https://silversquare.prezly.com> (consulté le 29 mars 2023).



UNESCO, *Politiques pour la créativité : guide pour le développement des industries culturelles et créatives*, Paris, 2012.

VILLE DE LIÈGE, *Avis d'attribution de marché : mission d'étude complète pour la création du CIAC (Centre International d'Art et de Culture) au Parc de la Boverie à Liège*, attribué le 14 juin 2010.

VILLE DE LIÈGE, *La Boverie*, dossier de presse, janvier 2016.

VILLE DE LIÈGE, *Le nouvel axe urbain Guillemins-Médiacité*, flyer, mars 2014.

WALLONIE DESIGN, DROUILLAT Benoit, *Note sur la culture du design en Wallonie* [En cours de rédaction], 2023.